



HAL
open science

La Villemarqué et la littérature médiévale de langue française : la construction d'une matière de Bretagne

Hélène Bouget

► **To cite this version:**

Hélène Bouget. La Villemarqué et la littérature médiévale de langue française : la construction d'une matière de Bretagne. 2019. hal-02470239

HAL Id: hal-02470239

<https://hal.univ-brest.fr/hal-02470239>

Preprint submitted on 7 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Villemarqué et la littérature médiévale de langue française : la construction d'une matière de Bretagne¹

Hélène BOUGET

Université de Bretagne Occidentale (Univ Brest)

CRBC, EA 4451

Cet article s'appuie en grande partie sur des documents du fonds d'archives de Théodore Hersart de La Villemarqué (1815-1895) conservés aux Archives Départementales du Finistère (263J) et sont visualisables sur la collection « Fonds La Villemarqué » de la Bibliothèque Numérique du Centre de Recherche Bretonne et Celtique : bibnumcrbc.huma-num.fr

Théodore Hersart de La Villemarqué est essentiellement connu pour le *Barzaz-Breiz* paru pour la première fois en 1839, mais l'ensemble de ses publications, de sa correspondance et de ses archives témoigne de la grande importance qu'il accorde toute sa vie à la littérature médiévale à laquelle il s'intéresse très jeune, sans doute dès son arrivée à Paris en 1833 – il a alors dix-huit ans. Le jeune étudiant se penche notamment sur les récits de la matière de Bretagne comme les lais ou les romans arthuriens qui, en réalité, ne représentent pas pour lui un champ d'investigation très distinct des chants populaires du *Barzaz-Breiz* dont il aurait commencé la collecte à peu près à la même époque, en 1833-1834². Le domaine de la littérature médiévale forme au contraire avec cet ouvrage un ensemble cohérent. En effet, même s'il s'intéresse aux romans de Chrétien de Troyes (composés entre 1170 et 1190), aux *Lais* de Marie de France (vers 1160), au *Roman de Merlin* attribué à Robert de Boron (vers 1200), il ne considère pas vraiment cette littérature comme française, bien qu'elle soit

¹ Cette étude reprend en partie cette publication : Hélène BOUGET, « La matière de Bretagne et la littérature française médiévale de La Villemarqué », dans Nelly Blanchard, Fañch Postic (dir.), *Au-delà du Barzaz-Breiz, Théodore Hersart de la Villemarqué*, Brest, CRBC, UBO, 2016, p. 107-134 ainsi que certains éléments présentés dans deux autres articles : Hélène BOUGET, « Frontières géographiques, linguistiques et barrières idéologiques dans la matière de Bretagne », dans Vanessa Obry, Sofia Lodén (dir.) *L'expérience des frontières et les littératures de l'Europe médiévale*, Paris, Champion, 2019, p. 409-425 et Hélène BOUGET, « Retour sur les origines de la matière de Bretagne et des romans arthuriens français : débats, querelles et ruptures idéologiques », *Travaux de littérature*, ADIREL, n°32, 2020 (à paraître).

² Date estimée du premier carnet de collecte de La Villemarqué : « Théodore Hersart de La Villemarqué, Carnet d'enquête n°1 » : présentation, transcription, traduction par Donatien Laurent, avec la collaboration de Nelly Blanchard, p. 2. En ligne : <https://www.nakala.fr/data/11280/ae037182>

justement composée en roman et non en latin. Pour lui, elle repose en effet avant tout sur d'anciennes traditions « celtiques », galloises et/ou armoricaines qui en constitueraient à la fois la source et le sujet. C'est là que gît le véritable intérêt de La Villemarqué pour les romans arthuriens des XII^e et XIII^e siècles et, d'une manière générale, pour les récits dits de la matière de Bretagne qui n'ont pour lui de français que la forme. Dans le fond, ils seraient des témoins qui s'ignorent des traditions populaires, exactement comme les chants du *Barzaz-Breiz* qu'il convoque d'ailleurs régulièrement comme pièces justificatives dans ses travaux. Ces chants – dont l'authenticité est pourtant sujette à caution – sont en effet pour lui la preuve de l'ancienneté de la tradition armoricaine dont les romans médiévaux constitueraient la trace, en l'absence de sources manuscrites médiévales bretonnes antérieures dont nous n'avons gardé aucune trace et qui n'ont, pour le domaine arthurien, probablement pas existé.

La Villemarqué a ainsi contribué à diffuser l'idée, voire le mythe, d'une littérature médiévale bretonne perdue antérieure aux récits de la matière de Bretagne français composés à partir du XII^e siècle. Mais il compte également parmi les premiers savants à s'être intéressé aux manuscrits médiévaux français, latins et, dans une moindre mesure, gallois, conservés dans les bibliothèques de Paris, de Londres et d'Oxford ; il est aussi à l'origine de la première édition – certes problématique – d'un roman de Chrétien de Troyes : *Le Chevalier au Lion*, édité pour la première fois en 1838. Outre ses articles et ouvrages publiés, comme les *Contes populaires des Anciens Bretons* (1842) ou *Les Romans de la Table Ronde* (1860) et l'inventaire de sa bibliothèque, les archives de La Villemarqué contiennent des données précieuses sur les recherches et les transcriptions de manuscrits qu'il a effectuées. Grâce à elles, on peut désormais mieux connaître les sources dont La Villemarqué a disposé, estimer plus précisément ses connaissances dans le domaine de la langue et de la littérature médiévales françaises et mieux comprendre le regard qu'il porte sur celles-ci. Dans une perspective plus globale, l'étude des notes et travaux de La Villemarqué sur les textes de la matière de Bretagne répond à un enjeu épistémologique car elle éclaire les circonstances dans lesquelles se sont forgées diverses théories sur les origines de la littérature médiévale, en particulier la théorie de l'origine celtique armoricaine qui imprègne encore aujourd'hui une certaine vision des récits arthuriens pour des raisons plus idéologiques que philologiques ou esthétiques³.

³ Voir sur ce sujet : Hélène BOUGET, « Retour sur les origines de la matière de Bretagne et des romans arthuriens français : débats, querelles et ruptures idéologiques », art. cit. ; Hélène BOUGET et Magali COUMERT, « Enjeux épistémologiques des recherches sur les Bretagne médiévales en histoire, langue et littérature », dans H. Bouget, M. Coumert (dir.), *Histoires des Breagnes 6. Quel Moyen Âge ? La recherche en question*, Brest, CRBC, UBO, 2019, p. 15-36. En ligne : https://www.univ-brest.fr/digitalAssets/83/83763_3.-Introduction.pdf

L'inventaire des archives établi par Fañch Postic⁴ nous donne un aperçu de la multitude de notes que l'auteur du *Barzaz-Breiz* a dû particulièrement consacrer à la littérature arthurienne, et ce jusque dans ses dernières années. À l'heure actuelle, nombre de ces témoins partiels ou fragmentaires reste à étudier, notamment des cahiers ou des ensembles plus développés *a priori* consacrés au même sujet, et leur étude approfondie – que nous appelons de nos vœux – viendra certainement nuancer en certains points les analyses que je propose ici, lesquelles se fondent essentiellement, pour le domaine des archives, sur trois cahiers dont l'étude exhaustive serait à achever : les pièces LV42.016, LV33.011 et LV33.008*bis* qui sont ici présentées.

I. Les années de formation et le contexte intellectuel des premiers travaux de La Villemarqué sur les romans arthuriens et les récits de la matière de Bretagne

À son arrivée à Paris en 1833, le jeune Théodore suit en auditeur libre les cours de l'École des Chartes fondée en 1821, parcourt les bibliothèques où il étudie des manuscrits et prend connaissance des travaux de l'abbé Gervais de La Rue qui l'influencent grandement et permettent de mieux comprendre la manière dont La Villemarqué conçoit la littérature médiévale⁵. L'abbé de La Rue, né en 1751 à Caen, est professeur d'histoire à la faculté des Lettres de cette même ville. Après la Révolution, il émigre en Angleterre entre 1792 et 1798 et découvre, dans les bibliothèques d'Oxford et de Londres, des manuscrits médiévaux qu'il étudie et copie en partie.

À cette époque, au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles⁶, l'étude de la littérature médiévale est corrélée à la question de l'origine du français et des langues romanes. En

⁴ Fañch POSTIC, « L'inventaire de recherche du fonds d'archives de Théodore Hersart de La Villemarqué (1815-1895) : introduction et outil ». En ligne : https://www.univ-brest.fr/digitalAssets/74/74009_INVENTAIRE-fonds-THLV.pdf

⁵ Sur les liens entre la collecte des traditions orales et l'intérêt pour la littérature médiévale et les liens entre le jeune La Villemarqué, l'abbé de La Rue et les historiens et écrivains qu'il fréquente à Paris dans les années 1830, voir Fañch POSTIC, « Édition des textes médiévaux et des documents oraux au XIX^e siècle : les imbrications d'un débat méthodologique », dans H. Bouget, A. Chauou, C. Jeanneau (dir.), *Histoires des Breagnes 4. Conservateurs de la mémoire*, Brest, CRBC, UBO, 2013, p. 101-122.

⁶ Époque que Charles Ridoux qualifie de « pré-médiévisme » selon cette définition : « C'est une époque où il existe déjà des éditions de textes du Moyen Âge en assez grand nombre, en comparaison avec ce qui précède, mais ils ne sont pas édités selon une méthode critique rigoureuse ; il existe des éléments d'histoire littéraire, des progrès dans la connaissance des œuvres et des auteurs, mais il n'y a pas encore la mise en place d'un cadre cohérent sur l'histoire de la littérature médiévale ; les érudits disposent de lieux d'expression, des revues leur sont ouvertes, des cours leur sont offerts, mais il n'existe pas encore de véritable autonomie institutionnelle pour l'enseignement de la langue et de la littérature françaises du Moyen Âge » : *Évolution des études médiévales en France de 1860 à 1914*, Paris, Champion, 2001, p. 44.

France, François Raynouard s'inscrit ainsi dans la lignée des études provençales sur la langue d'oc menées au XVIII^e siècle par La Curne de Saint-Palaye et accorde la prééminence à la littérature des troubadours du sud de la France, ouvrant la porte, dans les années 1830, aux théories de Claude Fauriel sur l'origine provençale de la littérature médiévale⁷. Les idées de Fauriel ont été rapidement contestées par ses contemporains qui lui ont opposé la théorie de l'origine celtique, d'abord étayée et diffusée en France par l'abbé de La Rue, puis reprise et popularisée par Théodore Hersart de La Villemarqué. La question des origines est ainsi primordiale ; elle répond à la nécessité de fonder une tradition nationale et d'inscrire les textes du Moyen Âge dans l'histoire littéraire officielle de la France⁸. Savants et érudits n'abordent pas les textes sous un angle philologique ni esthétique, comme le fera par exemple plus tard Gaston Paris⁹.

Les textes et manuscrits médiévaux qu'étudie l'abbé de La Rue dans les bibliothèques de Londres et d'Oxford – en particulier le *Roman de Brut* de Wace et la collection harléienne des *Lais* de Marie de France – sont déjà connus par l'intermédiaire de travaux qui se font l'écho des théories alors les plus répandues sur l'origine des textes médiévaux, comme ceux de Thomas Warton¹⁰ et de Thomas Percy¹¹ dont la lecture nourrit dans un premier temps les découvertes de Gervais de La Rue. Ainsi, Thomas Warton mentionne-t-il déjà les textes et manuscrits médiévaux étudiés par de La Rue, mais il défend l'hypothèse alors globalement admise de l'origine arabe des fictions médiévales même s'il accorde une certaine prééminence à l'influence de ces récits en Armorique¹², tandis que Thomas Percy met en évidence l'origine scandinave de cette littérature. L'abbé de La Rue entretient sur ces questions une

⁷ Claude FAURIEL, *Histoire de la poésie provençale*, Genève, 1846, rééd. Udo Schöning, Paris, Classiques Garnier, 2011, 3 vol.

⁸ Sur le contexte et les débats concernant l'élaboration des théories des origines celtiques de la matière de Bretagne, voir Michael GLENCROSS, *Reconstructing Camelot. French Romantic Medievalism and the Arthurian Tradition*, Cambridge, D. S. Brewer, « Arthurian Studies », 1995.

⁹ Sur le tournant scientifique dans l'approche des textes arthuriens, voir Patrick MORAN, « Chrétien de Troyes, la *Mabinogionfrage* et le tournant esthétique de l'entre-deux-guerres », dans H. Bouget, M. Coumert (dir.), *Histoires des Breagnes 6. Quel Moyen Âge ? La recherche en question*, op. cit., p. 201-212. Sur l'apport de Gaston Paris à la philologie romane, voir Ursula BÄHLER, *Gaston Paris et la philologie romane*, Genève, Droz, 2004.

¹⁰ Thomas WARTON, *History of English Poetry from the close of the eleventh to the commencement of the eighteenth century*, 3 vol., London, J. Dodsley, 1774-1781.

¹¹ Thomas PERCY, *Reliques of ancient english poetry, consisting of old heroic ballads, songs and other pieces of our earlier poets (chiefly of the lyric kind), together with some few of later date*, 3 vol., London, J. Dodsley, 1765.

¹² L'abbé de La Rue reprend et critique les arguments de Thomas Warton dans : *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine dans le moyen âge, lues à la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, le 30 décembre 1814*, Caen, impr. F. Poisson, 1815, p. 4-5 et 39-40 (ouvrage réédité avec quelques ajouts en 1817).

correspondance avec Thomas Percy, mais comme Jean-Yves Guiomar l'a démontré¹³, il conteste vite les thèses de l'origine arabe ou nordique pour, le premier, mettre en évidence l'importance de l'espace anglo-normand dans la composition de la littérature du XII^e siècle. Il s'agit là d'une thèse fondatrice : la prise en compte de l'espace littéraire et culturel qui émergea de la cour des rois d'Angleterre à la suite de la conquête normande permet en effet à de La Rue d'établir le lien entre les littératures française et anglaise, nées d'un fonds celtique ancien commun à la Grande-Bretagne et au Continent. Il développe cette idée dans deux ouvrages : d'abord en 1815, les *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine dans le Moyen Âge*, puis en 1834 les *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands* qui reprennent sous une forme plus étoffée le texte de 1815 :

Aux droits des Normands sur l'Armorique, comme première cause de leurs connaissances dans la littérature bretonne, ajoutons la conquête de l'Angleterre, et nous verrons pour les vainqueurs, un nouveau moyen d'acquérir des notions plus étendues sur la poésie des Bardes du moyen âge¹⁴.

Sur cette idée de fond, globalement fort légitime, vient toutefois se greffer l'idée beaucoup plus problématique de l'origine armoricaine des récits de la matière de Bretagne diffusés dans l'espace anglo-normand. Il faut certes reconnaître le mérite de l'abbé de La Rue, qui fut le premier à considérer les Anglo-Normands comme le maillon fort dans la transmission de l'ancienne littérature entre la Grande-Bretagne et le Continent, bien avant Gaston Paris qui défendra à la fin du XIX^e siècle le rôle prépondérant des Normands dans la transmission de la matière de Bretagne¹⁵. Mais il reste plus connu pour avoir inauguré la théorie de l'origine armoricaine des romans arthuriens, des récits tristaniens et des lais, ce qui a finalement nui à sa postérité¹⁶. Malgré l'absence de sources, il défend en effet ardemment la thèse selon laquelle existait une littérature armoricaine médiévale disparue après le XII^e siècle, héritière de la littérature gauloise chantée par les bardes et qui était très proche de celle des Bretons insulaires. Pourtant, l'abbé de La Rue « n'a rien d'un celtomane¹⁷ », mais il

¹³ Jean-Yves GUIOMAR, « L'introduction en France des idées sur l'origine celtique de la littérature française par l'abbé Gervais de La Rue », *La Bretagne linguistique*, n° 8, 1991-1992, p. 7-89.

¹⁴ Gervais DE LA RUE, *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine*, op. cit., p. 24. Cette phrase est reprise à l'identique dans le « Livre Premier » des *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands*, 3 vol., t. I, Caen, impr. F. Poisson, 1834, p. 37.

¹⁵ Voir Ursula BÄHLER, *Gaston Paris et la philologie romane*, op. cit., p. 567-583.

¹⁶ Jean-Yves GUIOMAR, « L'introduction en France des idées sur l'origine celtique de la littérature française par l'abbé Gervais de La Rue », art. cit., p. 29-30.

¹⁷ *Ibid.*, p. 31.

accorde une importance prédominante au *Roman de Brut* de Wace¹⁸ et aux *Lais* de Marie de France. Il y relève méthodiquement toutes les allusions possibles à la Bretagne ou aux Bretons, collectant ainsi, selon lui, les traces d'une littérature armoricaine ancienne à laquelle Wace et Marie se réfèreraient et dont ils seraient les ultimes témoins. Le problème est qu'il est parfois très difficile de savoir à quelle « Bretagne » ou à quels « Bretons » ces textes font allusion, même si chez Marie de France, les allusions à la Bretagne semblent renvoyer davantage à l'Armorique, ce qui ne l'empêche pas d'évoquer, sous d'autres noms – comme « le royaume de Logres » – la Grande-Bretagne et le Pays de Galles¹⁹. Dans tous les cas, cela ne prouve rien en terme d'identité. De même dans *Erec et Enide*, le premier roman arthurien composé vers 1170, lorsque Chrétien de Troyes fait dire à son héros : « Erec m'apelent li Breton²⁰ », il ne révèle pas grand-chose sur l'origine du personnage, dans la mesure où à cette époque, le nom « Breton » renvoie aussi bien aux habitants de la Petite que de la Grande-Bretagne.

Pourtant l'abbé de La Rue rappelle fréquemment, de façon tout à fait lucide, qu'il n'a jamais vu de manuscrits médiévaux en langue bretonne attestant de cette tradition et il suggère, pour pallier ce manque, de recourir aux textes et manuscrits gallois médiévaux tout en mettant en garde ses successeurs contre les forgeries de MacPherson et les faux poèmes d'Ossian²¹. Pour justifier cette démarche, il avance trois arguments. Premièrement, il reprend

¹⁸ *Le Roman de Brut* de Wace, composé, vers 1155, est une traduction-adaptation en langue vernaculaire de la chronique latine de Geoffroy de Monmouth, *Historia Regum Britanniae*. Wace accorde une large place au règne d'Arthur et à ses conquêtes dans toute l'Europe, et relate pour la première fois la fondation de la Table Ronde.

¹⁹ Dans son article « Études sur la provenance du cycle arthurien » (*Romania*, t. XXIV, 1895, p. 497-528), Ferdinand Lot a par exemple démontré à partir d'une étude critique très précise des termes qui renvoient à la Bretagne (*Britannia, Britones, Brittani*) dans les sources médio-latines que ces noms propres et adjectifs peuvent être employés pour désigner les Bretons armoricains aussi bien que les Gallois, et que l'on ne peut assimiler systématiquement l'emploi de ces termes aux habitants ou à la langue de la Petite-Bretagne. Dans un autre article (« Celtica », *Romania*, t. XXIV, 1895, p. 321-338), il applique le même raisonnement aux textes en langue vernaculaire, en particulier les lais bretons (Marie de France et anonymes) qui, certes, témoignent de l'usage fréquent des termes *Bretagne* et *Breton*, mais qui ne sauraient davantage, sur la base de cet argument, affirmer ainsi leur origine armoricaine. F. Lot passe ainsi en revue les mêmes textes que de La Rue avait examinés pour démontrer l'origine armoricaine des lais, mais contrairement à l'abbé, il les soumet à une analyse critique et contextuelle.

²⁰ *Les Romans de Chrétien de Troyes édités d'après la copie de Guiot (Bibl. nat., fr. 794) I. Erec et Enide*, éd. Mario Roques, Paris, Champion, 1990 [1983], v. 652.

²¹ Il écrit ainsi : « Pour faire connaître ces auteurs, je ne produirai pas, comme MacPherson, des poèmes dont l'authenticité pourrait être contestée, je citerai les ouvrages, le témoignage des écrivains qui les vantent, les traductions qui nous en restent, les manuscrits qui les renferment ; et à mesure que je rapporterai ce que les Trouverres français et anglo-normands ont dit de flatteur sur la poésie des Bretons armoricains, on saisira facilement l'influence qu'elle dut avoir sur notre poésie française et sur celle des Anglais », *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine, op. cit.*, p. 7-8. Dans une lettre du 20 mai 1807 adressée à Jacques Cambry, il conclut sur la défiance avec laquelle il faut aborder les collections galloises d'anciens poèmes bardiques : « les Gallois sont enthousiastes quand il s'agit de l'histoire de leur nation, et ils sont bien capables d'avoir forgé ces poésies, comme MacPherson a forgé celles d'Ossian, pour les donner ensuite comme des ouvrages antiques transcrits sur des manuscrits médiévaux » (lettre transcrite par Jean-Yves GUIOMAR,

l'idée alors répandue qu'au XII^e siècle, les anciennes langues bretonne et galloise étaient encore identiques : « Les peuples de la basse Bretagne et ceux du Pays de Galles ayant la même origine et parlant encore aujourd'hui la même langue, lisaient sûrement les mêmes ouvrages dans le XII^e siècle », écrit-il à Thomas Percy²². Deuxièmement, l'absence de sources ne serait pas une preuve d'inexistence : s'il n'y a pas de manuscrits arthuriens en langue bretonne, cela s'explique pour lui par le statut précaire de cette langue :

[...] si le temps nous a dérobé les manuscrits Armoricaïns, c'est que l'étude de la langue bretonne était dans le moyen âge, comme de nos jours, une tâche que les gens-de-lettres embrassaient difficilement ; et delà sans doute beaucoup d'insouciance pour la conservation des manuscrits ; il paraît même que le langage bas-breton choquait dès le IX^e siècle les oreilles françaises²³.

Mais il omet dans le même temps que la langue de l'enseignement et la seule langue enseignée dans le domaine de la lecture et de l'écriture est alors le latin. Troisièmement, les Bretons d'Armorique ayant été en contact avec les Romains, un peuple instruit, ils ont nécessairement bénéficié de cette influence et ont dû composer des ouvrages dans leur langue. Mais l'argument inverse est tout aussi recevable, si ce n'est plus : l'influence avérée des Romains se traduit d'abord par l'acquisition de la langue du pouvoir et du savoir qu'est le latin et, par conséquent, par l'utilisation de cette langue savante dans l'écriture²⁴. Dans l'absolu, il est donc pour lui inconcevable que ces sources n'aient pas existé ; il faut donc simplement œuvrer à leur recherche :

On dira peut-être encore qu'on ne retrouve aujourd'hui aucun des originaux Armoricaïns vantés par les Trouverres, et qu'il est inconcevable qu'il ne nous soit rien resté de tous ces ouvrages. Je réponds que je n'ai fait aucune recherche sous ce rapport, et que j'ignore s'il faut perdre tout espoir de découvrir un jour quelques-uns de ces anciens monuments littéraires. Mais en le supposant, peut-on raisonnablement en conclure qu'ils n'ont jamais existé, quand tant d'auteurs de différents âges et de différents pays, attestent le contraire²⁵ ?

« L'introduction en France des idées sur l'origine celtique de la littérature française par l'abbé Gervais de La Rue », art. cit., p. 81).

²² Lettre citée par Jean-Yves GUIOMAR, *ibid.*, p. 48.

²³ Gervais DE LA RUE, *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine*, *op. cit.*, p. 67.

²⁴ Dans une lettre adressée à Jacques Cambry entre avril et juin 1806, il écrit : « Un peuple qui parle une langue dont on ne connaît pas l'origine doit nécessairement, monsieur, avoir des ouvrages littéraires dans cette langue, surtout quand il a eu des relations avec un peuple instruit », cit. par Jean-Yves GUIOMAR, « L'introduction en France des idées sur l'origine celtique de la littérature française par l'abbé Gervais de La Rue », art. cit., p. 63.

²⁵ Gervais DE LA RUE, *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine*, *op. cit.*, p. 66.

Et de conclure ainsi son ouvrage :

C'est encore un normand qui fait revivre dans ce mémoire, les titres littéraires de la Bretagne ; mais c'est aux littérateurs de cette province de les multiplier par de nouvelles recherches, et de les faire valoir pour l'honneur de leur pays²⁶.

C'est à cet appel que le jeune Théodore Hersart de La Villemarqué va répondre. Il adresse en effet à l'abbé de La Rue une lettre datée du 11 décembre 1834 dans laquelle il cite exactement cette conclusion et où il lui demande conseil sur « les monuments littéraires spéciaux » à consulter et la manière de s'en servir. On mesure dans cette lettre à quel point la lecture des *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine* de l'abbé fut pour lui une révélation²⁷ :

Monsieur,

Depuis bien longtemps, j'étais vivement pressé de vous écrire, mais comme je n'avais jamais eu l'honneur de vous voir, ni celui d'entretenir des relations avec vous, je craignais que ce ne fut au moins indiscret de ma part. Non pas pourtant que je ne vous connusse pas ! - Oh ! j'avais déjà fait connaissance avec vous dans vos ouvrages, je les avais lus, étudiés, médités, appris par cœur, copiés même quand je n'avais pu me les procurer, car je suis Breton, Monsieur, et tous les Bretons vous ont voué comme moi, un culte tout particulier depuis que vous avez fait briller d'un si vif éclat la gloire littéraire de leur pays. Ils n'ont qu'un regret, c'est que vous n'avez plus rien fait paraître de semblable. Quand on écrit comme vous le faites, on est bien coupable de ne plus le faire. Toujours est-il, Monsieur, que moi pour ma part, j'ai à vous remercier comme élève, et si vous voulez me le permettre, à vous demander conseil comme tel.

Vous ne songiez peut-être pas, Monsieur, quand vous traçiez ces lignes : « C'est aux littérateurs bretons de multiplier les titres littéraires de la Bretagne et de les faire valoir pour l'honneur de leur pays », vous ne songiez peut-être pas qu'à dix-neuf ans de là elles dussent porter des fruits. Voilà pourtant ce qui est arrivé, et si je m'occupe en ce moment de l'histoire de la littérature bretonne et de ses rapports avec la littérature primitive de la France, vous seul m'en avez donné l'idée, vous seul aurez le mérite de mon ouvrage, au cas où il en eut quelqu'un.

²⁶ *Ibid.*, p. 65.

²⁷ Archives municipales de Caen, collection Mancel, vol. 113, fol. 518-519. Je reproduis ici la lettre transcrite par Fañch Postic (*Théodore Hersart de La Villemarqué, Correspondance générale I. 1833-1845*, texte non publié). F. Postic précise en note : « Retrouvée par Daniel Bernard, elle a été partiellement publiée par ses soins dans « Un précurseur du bardisme breton : G. de La Rue », contribution aux *Mélanges bretons et celtiques offerts à M. J. Loth*, Rennes, Plihon et Hommay, 1927, p. 29 et reprise par Gourvil dans sa thèse, p. 14. : il y manque le second paragraphe, pourtant essentiel., Cf. Donatien Laurent, *Aux sources...*, p. 20-21 et 318-319 ».

Oserai-je donc, Monsieur, prendre la liberté de recourir à vos lumières sur les monuments littéraires spéciaux que j'aurais à consulter encore pour atteindre mon but, et la manière de me servir de ces ouvrages ?

Vous seriez mille fois trop bon et ma reconnaissance serait sans bornes, si vous aviez l'extrême bonté de m'éclairer à ce sujet.

Agrérez d'avance, Monsieur, ...

Théodore de La Villemarqué

Paris, rue Garancière, n°3, le 11 décembre 1834.

L'abbé de La Rue lui répond dès le 24 décembre – la lettre était d'ailleurs conservée dans l'exemplaire des *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine* dans la bibliothèque de La Villemarqué²⁸ –, mais sa réponse n'est guère éloquent. Le vieil homme semble davantage insister sur son ignorance en la matière et conseille simplement à l'étudiant de lire les *Essais historiques sur les bardes* qu'il vient de publier la même année²⁹ :

J'ai fait vraiment, Monsieur, un tour de force extraordinaire en m'avisant d'écrire sur vos Bardes armoricains et sur leurs ouvrages, quand je n'avois pas une seule ligne de leur poésie dans leur langue, et quand leur langue même m'étoit inconnue. Mais c'est en faisant des recherches sur nos poètes du moyen âge et trouvant que souvent il mentionnoient les Lais Bretons que je pris le parti de faire des notes sur ce genre de poésie, à mesure que je les trouvois cités dans les manuscrits que je parcourais, et c'est d'après l'ensemble de mes notes que je pris le parti d'écrire sur un sujet aussi inconnu, et qui pourtant constitue la 1^{re} littérature de la France. A deux premières éditions de ce travail, je viens de publier une troisième dans l'ouvrage que je viens de donner au public en trois volumes in-8 sous le titre *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands*. J'ai un peu retouché l'article des Bardes, mais dans le 2^e et le 3^e volumes, vous trouverez encore beaucoup de renseignements sur ces poètes et leurs ouvrages, surtout dans les articles qui traitent de la Table Ronde. C'est là où j'ai inséré tout ce que je puis savoir sur la matière pour laquelle vous me faites l'honneur de me consulter. Ne me demandez pas des guides pour votre travail, je n'en connois pas. C'est le hasard qui dans mes longues recherches m'a fourni toutes les notions que vous trouverez dans mon dernier ouvrage, et je vous conseille d'en lire soigneusement tous les articles.

²⁸ F. Postic précise en note de sa transcription que je reproduis ici (*Correspondance générale I.*, art. cit.) : « La lettre est insérée dans le volume *Recherches sur les ouvrages des Bardes de la Bretagne armoricaine dans le Moyen âge*, conservé dans la bibliothèque du manoir de Keransquer. Citée par Pierre de la Villemarqué dans la biographie de son père, p. 68 et par Donatien Laurent, *Aux sources...*, p. 318-319. »

²⁹ Archives départementales du Finistère, Fonds La Villemarqué (263 J), pièce LV18.006, numérisation CRBC, Brest. Je cite la lettre d'après la transcription de Fañch Postic, *ibid.*

Quant au produit de vos recherches, c'est à vous, Monsieur, d'examiner l'âge et l'authenticité des monuments que vous avez pu découvrir, et de les faire valoir d'après une critique sage et sans esprit de localité ; mais je ne puis rien vous dire sur ce que vous avez pu recueillir, puisque je ne le connois pas ; mais si vous avez la bonté de me dire la nature et l'ensemble du travail que vous méditez, je pourrai vous dire franchement ce que je penserai.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération, monsieur, votre très humble et très obt (ici) serviteur.

L'abbé de La Rue.

Caen, 24 décembre 1834.

Pardonnez ce griffonnage d'une main de 83 ans.

Une autre pièce d'archive, signalée également par Fañch Postic³⁰, confirme que le jeune homme est véritablement imprégné des travaux de l'abbé quand il commence à étudier les manuscrits médiévaux. Il existe en effet un cahier de notes de près de 200 pages, daté des années 1834-1835³¹, où La Villemarqué a repris et annoté de nombreux passages des *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine* dont il semble appliquer la conclusion à la lettre. Sur la couverture il a en effet recopié cette phrase de l'abbé qu'il avait déjà citée dans sa lettre : « c'est aux littérateurs Bretons de multiplier les titres littéraires de la Bretagne par de nouvelles recherches et de les faire valoir pour l'honneur de leur pays ». Le haut de la p. 1 [vue 5] porte en effet cette mention :

recherches sur les bardes armoricains au moyen age
par l'abbé delarue – 1815
Caen. imprimerie f. poisson. rue froide

Cette précieuse indication quant à la manière dont le jeune étudiant travaille est suivie jusqu'à la p. 9 [vue 10] de notes prises dans ce livre. Par la suite, on verra que la méthode de travail adoptée par La Villemarqué se calque sur celle de l'abbé par le repérage systématique des allusions à la Bretagne et aux Bretons dans les textes médiévaux en langue vernaculaire, lais ou romans déjà mentionnés par de la Rue, ou bien dans d'autres manuscrits.

³⁰ Fañch POSTIC, « Édition des textes médiévaux et des documents oraux au XIX^e siècle : les imbrications d'un débat méthodologique », art. cit.

³¹ Archives départementales du Finistère, Fonds La Villemarqué (263 J), pièce LV42.016, numérisation CRBC, Brest. On lit sur la couverture : « Notes. Paris 1834-35 ». Les pages du cahier sont régulièrement numérotées en haut, au centre de la page, en recto-verso, jusqu'à 153. Ensuite on dénombre plusieurs séries de pages blanches entrecoupées de quelques notes jusqu'à la page finale. L'ensemble (couverture comprise) forme 196 pages.

Il s'est également nourri des écrits du Chevalier de Fréminville dont il cite en notes disparates quelques extraits des *Antiquités de la Bretagne*³² dans les pages qui suivent immédiatement les notes sur les *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine* de l'abbé de La Rue. La Villemarqué relève notamment dans l'ouvrage de Fréminville l'idée selon laquelle le roi d'Angleterre Henri II Plantagenêt aurait fait prendre, copier ou traduire pour son compte tous les manuscrits bretons :

Henri II roi d'Angleterre envoya en Armorique vers 1154, [envoya en Armorique] acheter, chercher et emporter toutes les copies existantes de les poésies originales – puis il les fit traduire en latin, par des romanciers qui tous déclarent positivement que les originaux sont en langue bretonne : peu après les poètes français [en] traduisirent à leur tour du latin en langue romane ces romans bretons dont [l'empreinte] historique est constatée dans :

Le Brut – traduit par Geofroi de Monmouth, selon son dire, en latin
Robert Wace, de Jersey, mit cette version latine en français (1156)

Tristan de Léonois, fils de Méliadus – traduit par le chevalier Luce, seigneur du château du Gast près Salisbury – il dit que cet original est de l'antiquité la plus recherchée

Le roman du Saint Graal, Luce commence à le traduire, Robert et Helis de Borron continuèrent.

Lancelot du Lac fut traduit immédiatement du breton en français par Gauthier Mapp. ces romans tombent sur les mêmes personnages que ceux de Tristan le Léonois

Le roman de Merlin et de Joseph d'Armathie, traduit par Robert et Helis de Borron. qui s'accordèrent à rusticien de Pise pour mettre le Brut en prose [...]

La Villemarqué copie ici presque intégralement les quelques pages du premier volume des *Antiquités de la Bretagne*, paru en 1832, contenant une « Note relative aux anciens romans Bretons, connus sous le nom de Romans *de la table ronde*³³ » où figure cette même liste de « romans *de la table ronde* qui ont été composés en Bretagne armoricaine dans l'idiome Celto-Breton, et cela à une époque très reculée (tout porte à croire que ce fut dans le sixième siècle³⁴ ». On reconnaît aussi à ce passage la source des notes de notre étudiant parisien :

[...] Luce du Gast et Geoffroy de Monmouth nous apprennent que le roi Henri II, passionné pour ce genre d'ouvrage, envoya des gens exprès dans la Bretagne armoricaine qu'il chargea d'y recueillir de toutes parts toutes les copies qu'ils pourraient y rencontrer de ces romans et de les

³² Sur le rôle du Chevalier de Fréminville dans les premières recherches sur la littérature de la matière de Bretagne, voir Patricia Victorin, « Arthur et Tristan vus par un antiquaire insolite en Bretagne ou le Chevalier de Fréminville, entre nostalgie et avant-garde » dans H. Bouget, M. Coumert (dir.), *Histoires des Breagnes 6. Quel Moyen Âge ? La recherche en question*, op. cit., p. 45-64.

³³ Le Chevalier DE FREMINVILLE, *Antiquités de la Bretagne. Finistère*, Brest, Lefournier et Deperiers, 1832, « Table des matières ».

³⁴ *Ibid.*, p. 271. La liste se trouve p. 271-273.

racheter à tout prix. Ces émissaires enlevèrent donc ainsi à notre Bretagne les trésors les plus importants de son ancienne littérature. Combien il serait à désirer qu'elle pût les recouvrer³⁵ !

La Villemarqué prend ici en note des idées fréquentes à son époque, dont on sait aujourd'hui que ce sont des interprétations erronées. Celles-ci sont provoquées par la mise en scène fictive de sources latines dans les prologues ou épilogues des romans français qu'il cite (le *Tristan en prose*, la *Queste del saint Graal* notamment). Partagées par d'autres savants et déjà bien implantées chez l'abbé de La Rue, elles devaient être familières au jeune La Villemarqué qui, dans le contexte, n'a sans doute ni les raisons ni les moyens scientifiques de les remettre en cause. L'abbé de La Rue écrit en effet dès 1795 à Thomas Percy :

Si nous passons ensuite aux nombreux romans de la Table Ronde soit en vers soit en prose, nous trouverons que c'est à votre roi Henry II que la république des lettres en est redevable, que presque tous furent par ses ordres composés ou traduits par des Normands ou des Anglo-Normands, et qu'en un mot ce fut le Roman du Brut qui donna l'idée des autres, ou plutôt qui les produisit tous³⁶.

Ainsi, La Villemarqué et avant lui Fréminville ont probablement emprunté cette idée à l'abbé de La Rue, qui prône déjà cette thèse en 1815 dans les *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine* que La Villemarqué a bien étudiées :

Robert de Borron, Luc du Gast, Gautier Map, et plusieurs autres normands et anglo-normands, traduisirent également quelques Romans de la table ronde, du latin en prose française, à la demande de Henri II, duc de Normandie ; et c'est en vain que quelques érudits anglais ont voulu révoquer en doute l'existence de ces traducteurs, parce qu'on ne retrouvait leurs originaux dans aucune des bibliothèques de l'Europe. On conçoit facilement, qu'étant écrits en bas-breton, on s'embarrassa peu de conserver des ouvrages dans une langue qui n'était pas en usage dans le reste de la France, et sur-tout lorsqu'on avait des traductions qu'on pouvait consulter au besoin³⁷.

Ces théories nourrissent ainsi la recherche utopique des sources armoricaines de ces récits, à laquelle va se consacrer La Villemarqué.

³⁵ *Ibid.*, p. 274.

³⁶ Lettre éditée par Jean-Yves GUIOMAR, « L'introduction en France des idées sur l'origine celtique de la littérature française par l'abbé Gervais de La Rue », art. cit., p. 50.

³⁷ Gervais DE LA RUE, *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricains*, op. cit., p. 18-19.

La majorité du cahier de notes contient ensuite des transcriptions partielles et des résumés de lais et de romans arthuriens. La Villemarqué répertorie d'ailleurs à la fin du document l'ensemble des textes médiévaux consultés ou analysés dans une table des matières. Le jeune étudiant passe ainsi en revue les lais de *Guigemar*, d'*Equitan*, de *Fresne*, de *Bisclavret*, de *Lanval*, d'*Yonec*, du *Laiüstic*, de *Milon*, du *Chaistivel*, de *Graëlant*, de l'*Espine*, du *Chèvrefeuille*, d'*Eliduc* et d'*Ignauré*³⁸. Dans la colonne de gauche de la table des matières, il reporte les numéros de pages correspondant aux transcriptions, le plus souvent partielles, des lais ; sur la colonne de droite sont indiquées les pages correspondant aux analyses – essentiellement des résumés – des mêmes textes. La table des romans arthuriens reprend la même organisation seulement pour la première référence : *Le Chevalier à l'épée* ; les romans suivants sont répertoriés selon un simple numéro de page. En voici la liste : *La demoiselle à la mule*, *Le Chevalier au Lion*, *Cligès*, *Perceval le Gallois (1^{ère} partie)*, *Fergus*. Suivent trois titres sans référencement sous la rubrique « *alii* » : *Erec et Enide*, *Tristan*, *Fragment de Michel de Montaigne*. L'auteur n'indique pas de cote manuscrite, ou seulement en de rares occasions. Il n'y en a aucune en ce qui concerne les lais ; on ne peut que supposer qu'il a pu avoir accès aux manuscrits de Paris aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale de France et à la Bibliothèque de l'Arsenal³⁹. Il est en revanche certain, même s'il a pu consulter des manuscrits, qu'il a commencé par travailler sur l'édition des lais de Roquefort⁴⁰, qu'il mentionne d'ailleurs en haut de la p. 14 [vue 16] avant, sur la même page, de reproduire sur deux colonnes parallèles des extraits du prologue des *Lais* de Marie de France et de *Guigemar*.

Les passages des lais reproduits sont essentiellement ceux où apparaissent des références aux Bretons et à la Bretagne – avec souvent l'ambiguïté inhérente à l'emploi de ces termes –, passages pour la plupart déjà transcrits ou mentionnés par de La Rue et qui lui servent, comme le faisait l'abbé et dont il reproduit le modèle, à témoigner de l'origine

³⁸ Archives LV 42.016, table des lais, p. 153 [vue 168].

³⁹ Voici la liste des manuscrits parisiens, établie par Nathalie Koble et Mireille Ségué dans leur introduction à l'édition des *Lais bretons (12^e-13^e siècles) : Marie de France et ses contemporains*, Paris, Champion Classiques, 2018, p. 103-108 : Bibliothèque nationale de France [BnF], n. a. f. 1104 ; BnF fr. 2168 ; BnF fr. 24432 ; Arsenal, fr. 2270 ; Arsenal, 3516. Il est à noter qu'aucun d'entre eux ne contient la liste, complète et dans l'ordre, des lais répertoriés par La Villemarqué.

⁴⁰ Jean-Baptiste Bonaventure DE ROQUEFORT, *Poésies de Marie de France*, Paris, Chasseriau, 1820, 2 vol., rééd. Paris, Maresq, 1832. La liste des lais étudiés par La Villemarqué, telle qu'elle apparaît dans le cahier et dans la table des matières est d'ailleurs très proche – mais non pas exactement identique – à l'ordre et à la nature des lais édités par Roquefort. La bibliothèque de La Villemarqué contient également l'édition des *Lais inédits des XII^e et XIII^e siècles* de Francisque Michel, parue en 1836 (Paris, Techener). Fañch Postic note dans son inventaire de la bibliothèque de La Villemarqué que l'exemplaire porte cette dédicace : « offert à mon ami et confrère Théodore de la Villemarqué, Francisque Michel » : « L'inventaire de la bibliothèque de travail de Théodore Hersart de La Villemarqué (1815-1895) : présentation et outil », art. cit. Cette édition est cependant postérieure à la rédaction de ce cahier.

armoricaïne des textes. La Villemarqué ajoute cependant à ces transcriptions des notes portant sur le contexte historique auquel le texte ferait allusion, sur le cadre du récit ou sur le sens d'un mot en ancien français. Ces commentaires illustrent ainsi la manière dont il travaille, en complétant ses connaissances par des sources extérieures, mais aussi en cherchant souvent à établir un lien entre récit fictif et matière historique. On peut observer par exemple la transcription du début du lai de *Lanval* (p. 19 [vue 22]). La page, comme la plupart de celles du cahier, s'organise en deux colonnes. Pour la moitié supérieure, la colonne de gauche contient les premiers vers du poème et la colonne de droite, des annotations ; pour la partie inférieure en revanche, les deux colonnes sont occupées par le texte du poème. C'est la partie supérieure qui nous intéresse et que je reproduis ici :

(en gales)	
a Cardueill sejourna li reis	
artus, li prex ē li curteis	
pur les <u>escos</u> ⁽¹⁾ ē pur les <u>Pis</u>	(1) les pictes et les scots envahirent
qui destruisieient mult le paÿs	la bretagne après que les romains
en la terre de <u>logres</u> esteient	eurent rappélé les légions
e mut suvent la damageient	romaines qui defendaient le pays

Outre les noms propres soulignés (Escos, Pis, Logres), La Villemarqué signale par un appel numéroté une petite note explicative concernant justement les peuples mentionnés. Ce n'est donc pas le sujet de *Lanval*, courtois et féérique, qui le concerne au premier plan.

Quant aux romans partiellement analysés et répertoriés dans la table des matières, ils sont aussi mentionnés par l'abbé de La Rue. En ce qui concerne les seuls romans de Chrétien de Troyes, *Le Chevalier au Lion*, *Cligès*, *Perceval* et *Erec* (composés entre 1170 et 1190 au plus tard), La Villemarqué reproduit les passages qui lui semblent les plus dignes d'intérêt, c'est-à-dire toujours ceux qui témoigneraient le plus vivement de leur origine. Il consacre ainsi une partie assez importante au *Chevalier au Lion*. Sur la première page dédiée à ce roman (p. 63 [vue 76]), on voit d'ailleurs qu'il situe Chrétien de Troyes vers 1150, soit un peu plus tôt que ce que nous admettons communément aujourd'hui. Il transcrit ensuite le début du texte, puis sélectionne des extraits (p. 90 [vue 107]) jusqu'aux dernières lignes du roman à partir des manuscrits. Il n'existe en effet à l'époque aucune édition des romans de Chrétien – il lui appartiendra d'ailleurs de contribuer à la première édition du *Chevalier au Lion* en 1838 – et il indique clairement la mention « manuscrits » en haut de la page, sans indiquer toutefois ici de cote clairement identifiable.

Il agit de même avec *Cligès*, peut-être aujourd'hui l'un des romans les moins connus de Chrétien, lequel se déroule à la fois dans l'espace-temps arthurien et byzantin, combinant matière de Bretagne et matière antique. Il transcrit ainsi quelques passages sur une dizaine de pages (p. 91-102 [vues 108-119]) et dans le prologue du roman, il souligne par exemple les toponymes « Angleterre » et « Bretagne » ainsi que la mention de Beauvais où le poète prétend avoir trouvé dans la bibliothèque de Saint-Pierre le livre à la source de son récit. On observe à cet endroit qu'il ajoute en marge la traduction du mot médiéval « aumaire », signifiant, comme il l'indique, « bibliothèque⁴¹ ». Les passages non transcrits sont quant à eux résumés à grands traits. En effet, ce roman l'intéresse moins que les autres ; il lui consacre moins de pages et s'attache essentiellement à la première partie du roman, la seule partie véritablement arthurienne où Alexandre, le père de Cligès, fait à la cour d'Arthur l'apprentissage de l'amour et de la chevalerie. Le reste du roman, qui se déroule en Allemagne et à Constantinople, retient moins son attention, sans doute parce qu'il ne présente aucun indice des sources recherchées. C'est toutefois, à ma connaissance, le seul document conservé dans les archives de La Villemarqué qui fasse état de son travail sur ce roman de Chrétien. Dans les cahiers d'archives ultérieurs consacrés à la littérature médiévale que j'ai pu consulter et dans ses publications, *Cligès* n'est jamais mentionné. C'est une œuvre qui n'intègre donc pas pour lui le groupe des romans de la Table Ronde.

Il consacre en revanche beaucoup plus de notes au roman de *Perceval* (p. 102-128 [vues 119 à 136]) pour lequel il précise, sur la première page, deux cotes de manuscrits : Regius 7523 (aujourd'hui BnF fr. 1429) et 7536 (aujourd'hui BnF fr. 1453). Ces deux manuscrits sont amputés du début, mais La Villemarqué indique que dans l'un « le feuillet déchiré était noté, il reste environ une note », à partir de laquelle il a donc sans doute transcrit le début du roman, qui apparaît à la suite sur le cahier. De nouveau, il sélectionne les passages : il donne en partie le début du roman – le départ de Perceval de chez sa mère, dans la forêt, et son arrivée à la cour d'Arthur –, la scène centrale du Graal chez le Roi Pêcheur (p. 111-112 [vues 126-127] où il prend bien soin de souligner le mot « graal », puis le début des aventures de Gauvain et la prophétie de la Laide Demoiselle sur la destruction du royaume de Logres. On constate ici que le sujet est sans doute nouveau pour lui. Il transcrit en effet d'abord le toponyme « Logres » – qui désigne le royaume d'Arthur et le lieu des aventures – par « Londres », avant de corriger (p. 117, col. gauche [vue 132]). Il poursuit enfin avec l'épisode de la visite de Perceval chez l'ermite qui lui révèle que le Graal est une « sainte chose » et

⁴¹ Archives LV42.016 [vue 108].

termine avec la dernière partie de ce roman inachevé, consacrée aux aventures de Gauvain. Il suit donc très logiquement le déroulement du récit, relevant et soulignant au gré de sa lecture les termes et épisodes qui lui paraissent les plus importants, suivant la méthode adoptée pour les autres romans.

Ce cahier de notes contient également à la fin deux pages fort précieuses où le jeune étudiant, après quelques feuillets laissés blancs, a dressé la liste des livres – poèmes et romans médiévaux – qu’il lui faudrait lire et des manuscrits à consulter, et que je reproduis ici [vue 194] :

Poètes à lire et étudier
vu ~~marie de France~~ 12^e siècle⁴²
Thibaud comte de Champagne idem
Charles d’Orléans
œuvres d’Abeylard
et tous les romans de la table ronde et robert wace
et puis dans ceux en fonds colbert ; tous les romans relatifs a la bretagne
Le cours mantel – l’heureux chevalier
(13^e siècle)
Pierre de st cloud, roman de renard (1^e partie). Biblioth. roy. mss dela[...]
(13^e siècle)
[regnaur] traduit en françois, le lai d’ignauré 13^e s.
le Graelant mor n° 7989. Bibl. du roy
12e siècle
Chrétien de Troyes – Chevalier au lion – lancelot – perceval le gal[lois]
Romans du XI, XII, XIII, XIV et XV. siecle par Meon⁴³

C’est un véritable programme de travail qui prouve qu’à cette époque, le jeune La Villemarqué n’a pas lu l’intégralité des textes répertoriés : il a parcouru des manuscrits, a transcrit et annoté des passages, mais il a rédigé très peu de commentaires. Il n’en est pas encore à la phase d’analyse ou d’élaboration de théories sur l’origine de la littérature médiévale comme il le fera un peu plus tard. La méthode semble un peu brouillonne, mais la nature même du document favorise cette interprétation. Il atteste surtout du fait que son auteur s’est véritablement efforcé de consulter les sources, de les lire et de comprendre les textes. On

⁴² C’est la seule référence qui soit barrée et donc, peut-être, effectivement considérée comme acquise par La Villemarqué au moment où il établit cette liste, comme l’indique aussi, sur la même ligne, la mention « vu ».

⁴³ Très probablement une référence aux *Fabliaux et contes des poètes françois des XI^e, XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, tirés des meilleurs auteurs*, publiés par Barbazan. Nouvelle édition augmentée et revue sur les manuscrits de la Bibliothèque Impériale, par M. Méon [Dominique-Martin Méon], Paris, B. Warée oncle, 1808, 4 vol. et, peut-être, au *Nouveau recueil de fabliaux et contes inédits, des poètes français des XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles*, publié par Dominique-Martin Méon, Paris, Chasseriau, 1823, 2 vol., et dont le premier volume reprend les quatre volumes de la première édition. On y trouve notamment le conte de *La Mule sans frein*, attribué à Païen de Maisières, qui retient déjà l’attention de l’abbé de La Rue et fait l’objet d’annotations par La Villemarqué dans ce cahier.

découvre aussi qu'il s'intéresse, d'après la liste précédemment citée, à un pan beaucoup plus vaste de la littérature médiévale française qu'on ne pourrait le croire à la lecture de ses publications, où il n'est plus question ni de Charles d'Orléans, ni de Thibault de Champagne, ni de Pierre Abélard. Par la suite, au fur et à mesure qu'il poursuit son but, il restreint en effet son approche aux seuls textes de la matière de Bretagne qui témoigneraient, selon lui, de l'ancienne littérature celtique.

II. Aux origines de la matière de Bretagne : des sources celtiques à l'invention d'une littérature perdue

Dans les années 1830, les manuscrits médiévaux des récits de la matière de Bretagne ne sont toujours pas très bien connus et aucun roman de Chrétien de Troyes n'a encore été édité⁴⁴. Dans ce contexte, d'après l'inventaire de sa bibliothèque et les références que La Villemarqué donne dans ses textes – archives et publications –, on peut affirmer avec certitude qu'outre les manuscrits des bibliothèques parisiennes, les travaux de l'abbé de La Rue et du Chevalier de Fréminville, les éditions de Roquefort et de Méon précédemment citées dans le cahier de 1834-1835, il a aussi connaissance très tôt des romans français en vers de *Tristan et Iseut* d'après l'édition de Francisque Michel publiée entre 1835 et 1839⁴⁵ et du *Roman de Brut* de Wace édité entre 1836 et 1838 par Le Roux de Lincy⁴⁶, roman auquel Gervais de La Rue a auparavant consacré de longs développements. Dans son article consacré à la « Visite au tombeau de Merlin » publié en 1837⁴⁷, il témoigne de connaissances relativement étendues sur la tradition des romans médiévaux, citant par exemple *Brun de la Montagne*, conservé dans un manuscrit unique du XIV^e siècle de la Bibliothèque nationale de France, français 2170 (ancienne cote : Regius 7989.4) qui ne sera édité qu'en 1875⁴⁸. Certes La Villemarqué se fait l'écho d'une estimation anticipée de la datation du manuscrit au XIII^e

⁴⁴ En ce qui concerne le cycle arthurien en prose, c'est en 1868 que Paulin Paris publie le premier tome de *Les Romans de la Table Ronde mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions*, Paris, Techener, 1868-1877, 5 vol.

⁴⁵ *Tristan. Recueil de ce qui reste des poèmes relatifs à ses aventures, composés en françois, en anglo-normand et en grec, dans les XII^e et XIII^e siècles*, éd. Francisque Michel, Londres, 1835-1839, 3 vol. Cité par La Villemarqué dans les *Contes populaires des anciens Bretons précédés d'un essai sur l'origine des épopées chevaleresques de la Table Ronde*, Paris, Coquebert, 1842, p. 77.

⁴⁶ *Le Roman de Brut par Wace, poète du XII^e siècle*, éd. Antoine Le Roux de Lincy, Rouen, E. Frère, 1836-1838. Ouvrage référencé dans la bibliothèque (t. II seulement) et cité dans les *Contes populaires...*, *op. cit.*, p. 12.

⁴⁷ Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUE, « Visite au tombeau de Merlin », *Revue de Paris*, 1837, p. 45-62.

⁴⁸ *Brun de la Montaigne*, Paul Meyer (éd.), Paris, Firmin Didot, SATF, 1875.

siècle, mais aujourd'hui encore, *Brun de la Montagne* est une œuvre relativement confidentielle. Dans cet article, au ton très romantique, il se consacre en bonne part à la tradition « druidique » de la fontaine magique de Brocéliande, mais les « preuves » qu'il avance à ce sujet, par le biais de références au *Roman de Brut*, au *Chevalier au Lion* et à *Brun de la Montagne*, ont déjà été « établies » par l'abbé de La Rue⁴⁹ et reprises par Le Roux de Lincy dans *Le Livre des Légendes* publié en 1836⁵⁰.

La Villemarqué s'avance donc, dans la deuxième moitié des années 1830, dans un domaine qui n'est pas complètement vierge mais qui reste fondamentalement à défricher, entreprise qui passe chez lui par la quête des sources dont l'abbé de La Rue déplorait l'absence et qui aboutira à l'invention d'une tradition orale, représentée par les chants populaires des paysans bas-bretons du XIX^e siècle⁵¹ qui témoigneraient de l'existence d'une ancienne littérature celtique. Il défend plus précisément dans ses premiers travaux la thèse de l'origine galloise des récits de la matière de Bretagne et des romans arthuriens, mais progressivement la thèse de l'origine armoricaine s'impose à lui⁵². Dans son discours au Congrès historique européen de Paris en 1835, il argumente ainsi en faveur de l'origine galloise de cette littérature et aborde les textes arthuriens à partir de références et de données

⁴⁹ Voir par exemple *Les Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine*, op. cit., p. 48-49 où l'abbé de La Rue mentionne *Brun de la Montagne* en lien avec les « Fées de la forêt de Brecheliand ».

⁵⁰ Antoine LE ROUX DE LINCY, *Le Livre des Légendes*, Paris, Silvestre, 1836, p. 260-284. Le chapitre « Légendes relatives aux pays, forêts, aux montagnes et aux eaux » évoque la fontaine de Brocéliande et la description qu'en livre Chrétien dans *Le Chevalier au Lion*, également mentionné à la p. 97 du même ouvrage. Le livre de Le Roux de Lincy n'est pas référencé dans l'inventaire de la bibliothèque de La Villemarqué, mais il n'est pas exclu qu'il en ait eu connaissance, d'autant que Lady Guest, dans l'édition du *Chevalier au Lion* établie à partir de la transcription de La Villemarqué, mentionne l'ouvrage parmi les références traitant de la forêt de Brocéliande et de la fontaine de Baranton, références auxquelles s'ajoutent encore *Brun de la Montagne* et l'article de La Villemarqué sur Merlin : *The Chevalier au Lion by Crestiens de Troyes, now published for the first time, from an ancient ms. in the Bibliothèque du Roi, Paris*, Lady Charlotte Guest (éd.), Llandoverly, William Rees, 1839. La première édition du *Chevalier au Lion* intégrée au premier volume des *Mabinogion* édité par Lady Guest date de 1838 : *The Mabinogion from the Llyfr coch of Hergest and other ancient welsh manuscripts*, Londres, Longman, Orme, Brown, etc., 1838-1845, 3 vol.

⁵¹ Sur « l'invention » du *Barzaz-Breiz*, voir Nelly BLANCHARD, *Barzaz-Breiz. Une fiction pour s'inventer*, Rennes, PUR, 2006 ; « Les Breagnes de La Villemarqué », dans : Magali Coumert, Hélène Tétrel (dir.), *Histoires des Breagnes I. Les mythes fondateurs*, Brest, CRBC, UBO, 2010, p. 197-209 : « Le *Barzaz-Breiz* est une fiction, une grande fresque faite d'éléments métaphoriques et d'idéalisation, une allégorie qui cherche à séduire et transporter ses lecteurs. [...] Par le *Barzaz-Breiz*, l'auteur crée un mythe dans le sens où il affirme l'existence de l'esprit du peuple breton et qu'il lui donne corps, et dans le sens où il dévoile le secret des origines » (p. 208).

⁵² Michael Glencross observe ce changement dans *Les Contes populaires des Anciens Bretons* de 1842, op. cit. Il l'explique par la distinction que formule La Villemarqué dans ce même ouvrage entre la poésie « savante et pleine d'art » des Gallois et la poésie « populaire », « sans artifice » des Bretons d'Armorique, « peuple illettré des campagnes » qui n'inventent rien mais sont les gardiens, par leur mémoire, de la plus ancienne tradition : *Reconstructing Camelot*, op. cit., p. 134-135 (cit. de : *Les Contes populaires des Anciens Bretons*, op. cit., p. 314-315). En réalité, la tension est déjà perceptible dans les écrits antérieurs de La Villemarqué conservés dans ses archives.

déjà établies⁵³. Il publie ensuite en 1836 et 1837 dans *L'Écho de la Jeune France*⁵⁴ des textes sur la tradition de l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth (1137-38) et ses versions vernaculaires, notamment *Le Roman de Brut* de Wace et le *Brut y Brenhined* gallois qu'il pense, comme l'abbé de La Rue dont il reprend globalement les idées, être à l'origine de toute cette littérature, alors que la version galloise du *Brut* est bien plus tardive. Il traite aussi dans ces premiers articles de la tradition liée à Merlin. Ainsi, les premières publications du jeune La Villemarqué ne concernent pas particulièrement les textes répertoriés dans le cahier de notes de 1834-1835. Elles se situent en revanche toujours dans la lignée des recherches de l'abbé de La Rue qui accorde une importance primordiale à Geoffroy de Monmouth et à la tradition des *Brut* gallois et anglo-normands dans la transmission de la matière de Bretagne, ce qui explique probablement que le jeune étudiant ait consacré ses premiers articles dans *L'Écho de la Jeune France* à ces mêmes sources, dans la perspective, d'abord, de l'origine galloise des diverses traditions portées à sa connaissance.

L'année 1838 marque une étape majeure dans le travail de La Villemarqué sur les textes et manuscrits médiévaux, mais aussi dans la construction de son système idéologique qui le pousse, en parallèle de la collecte des chants du *Barzaz-Breiz*, à rechercher dans les sources médiévales les traces d'une Bretagne ancestrale fantasmée dont les contours englobent confusément Armorique et Pays de Galles, et ce à travers une démarche où les langues, l'histoire et la littérature se confondent. Le concours de la Société des *Cymreigyddion* d'Abergavenny auquel il participe en 1838 lui donne en effet l'opportunité de soutenir l'influence des traditions galloises sur les littératures des autres peuples de l'Europe, selon les termes officiels de ce concours récompensant le meilleur essai consacré à ce sujet. Les circonstances et les détails de ce voyage ont été étudiés et présentés en détail par Mary Ann Constantine et Fañch Postic⁵⁵.

⁵³ Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUE, « La langue et la littérature de la Celtique sont-elles entrées comme élément dans la formation de la langue et de la littérature de la France ? », *Congrès historique européen réuni à Paris au nom de l'Institut historique. Discours et compte-rendu des séances Novembre-décembre 1835*, Paris, Krabbe, 1836, p. 173-211, rééd. Jean-Yves Guimar, *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. CXVII, 1988, p. 61-93.

⁵⁴ LA VILLEMARQUE, « Poètes – Romanciers de la France au Moyen Âge. Esquisses préliminaires, *L'Écho de la Jeune France*, t. V., 1^{er} juillet 1836, p. 51-62 ; « Poètes – Romanciers de la France au Moyen-Âge. I : Cycle breton », *L'Écho de la Jeune France*, 1^{er} décembre 1836, p. 365-373 ; « Poètes – Romanciers de la France au Moyen-Âge. I : Cycle breton. Wace, §II Li Romanz de Brut », *L'Écho de la Jeune France*, 1^{er} janvier 1837, p. 32-40 ; « Poètes – Romanciers de la France au Moyen-Âge. I : Cycle breton. Wace, §II Li Romanz de Brut », *L'Écho de la Jeune France*, 1^{er} juillet 1837, p. 33-44.

⁵⁵ Mary-Ann CONSTANTINE, Fañch POSTIC, « "C'est mon journal de voyage" : La Villemarqué's Letters from Wales, 1838-1839 », 2019. En ligne : hal-02350747 : <https://hal.univ-brest.fr/hal-02350747/document>

Recommandé par Le Gonidec pour participer à ce concours, La Villemarqué écrit ainsi en avril 1837 au révérend Thomas Price, une personnalité importante dans le renouveau culturel gallois des années 1820 et activement impliquée dans les travaux de la Société des *Cymreigyddion*, en particulier l'organisation de ce concours⁵⁶ :

J'ai le projet, monsieur, de concourir pour le prix par vous proposé, et de traiter la question de l'influence des traditions galloises sur la littérature des autres peuples de l'Europe ; j'ai long tems étudié cette matière. L'école des chartes, dont je suis membre, a mis à ma disposition une foule de documents curieux, et de manuscrits, où j'ai puisé mille preuves de cette incontestable action. Puissé-je éclairer un peu la question, et prouver aux Gallois que nous autres Bretons d'Armorique, n'apprécions pas moins qu'eux-mêmes, la source féconde de leurs traditions où le moyen-âge, et les trouvères et troubadours ont si souvent puisé, - mon ambition ne va pas plus loin⁵⁷.

Dans sa réponse du 11 avril 1837⁵⁸, Thomas Price précise que le délai du concours a été prolongé et que les essais sont attendus pour le 1^{er} juin 1838.

La Villemarqué n'a jamais édité cet essai et l'on n'en a pas conservé trace dans les archives de la Société des *Cymreigyddion*⁵⁹, pas plus qu'il n'évoque sa participation au concours dans ses publications ultérieures⁶⁰. Faut-il mettre cette discrétion sur le compte de l'échec, puisqu'il n'emporte pas le prix ? L'on sait cependant, grâce à une autre lettre de Thomas Price du 22 juin 1838, que La Villemarqué a très certainement envoyé un essai et s'est enquis de la bonne réception de celui-ci. Thomas Price précise en effet à son destinataire que le secrétaire de la Société a bien reçu trois semaines plus tôt, soit autour du 1^{er} juin, date-limite des envois, un texte en français – le seul composé dans cette langue –, sur six pages de papier, soit peut-être douze pages recto-verso :

⁵⁶ Voir l'édition et la présentation scientifique de la correspondance entre Thomas Price et la Villemarqué par Fañch POSTIC : « La correspondance Théodore Hersart de La Villemarqué – Thomas Price. Le Pays de Galles, l'exemple à suivre ». En ligne : <https://hal.univ-brest.fr/hal-02316005/document>

⁵⁷ Lettre éditée par Fañch POSTIC, *ibid.*, et dans « La Villemarqué et le Pays de Galles (1837-1838). Deux lettres inédites de Thomas Price », *Triade*, 1, 1995, p. 18, d'après Jane Williams (éd.), *Literary Remains of the Rev. Thomas Price, Carnhuanawc, vicar of Cwmdû, Breconshire, and rural dean*, Llandovery, W. Rees, 2 vol., 1854-1855, t. II, p. 223-224.

⁵⁸ Lettre éditée par Fañch POSTIC, « La correspondance Théodore Hersart de La Villemarqué – Thomas Price. Le Pays de Galles, l'exemple à suivre », art. cit. et *ibid.*, p. 20.

⁵⁹ Je remercie Mary Ann Constantine pour cette information.

⁶⁰ Tout au plus trouve-t-on cette vague mention dans l'introduction des *Contes populaires des anciens Bretons* à propos de la première journée de l'*eisteddfod* en octobre 1838 : « Plusieurs amateurs développèrent le même sujet, avec un enthousiasme qu'ils n'eurent pas de peine à communiquer à l'auditoire, et vinrent tour à tour prodiguer à leurs hôtes les paroles des plus flatteuses », *op. cit.*, p. XI.

I have made enquiry of the Secretary of the Cymreigyddion respecting the packet you mention and he says that about three weeks ago he received a packet from France containing an Essay in French, consisting in 6 sheets of paper. ----I have not seen the Essay itself as it is contrary to the rules of the Society for them to be shewn to any persons except the judges. ----But possibly you may be able from this description to ascertain whether it is the one you forwarded⁶¹.

Une lettre d'Alexis-François Rio adressée à La Villemarqué le 04 juillet 1838 confirme par ailleurs la participation de ce dernier au concours : « Je suis charmé d'apprendre que vous avez traité le sujet mis au concours par la Société galloise », lui écrit en effet Rio⁶².

De plus, certaines pièces conservées dans les archives renvoient très clairement aux circonstances du concours, en particulier un texte de 16 pages (8 feuillets recto-verso : LV 33.011), dont la taille équivaut donc à peu près aux indications livrées par Price dans sa seconde lettre. Le document ne comporte pas de date et est incomplet : la pagination de 1 à 20 s'interrompt entre les pages 12 et 17. Il présente toutefois un titre : « De l'influence des traditions galloises sur les littératures de l'Europe. Essai historique » qui correspond exactement au sujet proposé et constitue donc vraisemblablement un brouillon ou une première version de l'essai soumis au jury.

Dans ce texte, La Villemarqué dirige sa réponse vers la recherche de l'origine historique de « la littérature chevaleresque » :

Ainsi les grands hommes dont la littérature chevaleresque a fait ses héros ont eu leur histoire réelle avant d'avoir leur histoire poétique ; la chronique de leurs aventures en est devenue le roman. Pour déterminer exactement quelle part ont eu les souvenirs de l'antiquité classique, les traditions françaises et les traditions cambriennes, à la formation de cette littérature, ou ce qui revient au même dans quelle proportion l'élément purement historique est entré dans sa composition, il faudrait commencer ce semble, par rechercher cet élément, voir ce qu'il est en lui-même, le suivre dans ses transformations successives, et de la comparaison de sa forme la plus moderne avec sa forme la plus ancienne, tirer enfin une déduction. telle est la méthode que je suivrai dans cet essai⁶³.

Son but est clairement de remonter aux origines galloises des textes, mais il hésite d'abord sur les termes à employer, évoquant successivement dans les deux premières pages, les

⁶¹ Lettre éditée par Fañch POSTIC, « La correspondance Théodore Hersart de La Villemarqué – Thomas Price. Le Pays de Galles, l'exemple à suivre », art. cit., et dans F. POSTIC, « La Villemarqué et le Pays de Galles... », art. cit., p. 27.

⁶² Lettre transcrite par Fañch Postic (*Théodore Hersart de La Villemarqué, Correspondance générale I. 1833-1845*, texte non publié) d'après le dossier d'archives LV02.019.

⁶³ Archives LV33.011, p. 1. Toutes les transcriptions de ce dossier sont miennes.

« traditions bretonnes⁶⁴ », « cambriennes » et « cambro-bretonnes » avant de s'arrêter à l'« histoire des Cambro-Bretons » :

L'époque de l'histoire des Cambro-Bretons qu'ont choisie les poètes et les romanciers de cette partie de la littérature chevaleresque qu'il est convenu d'appeler *Cycle de la Table ronde*, qui est le seul que j'aie à examiner en ce moment, embrasse les cinquième et sixième siècles. C'est le tens de l'invasion de l'île de Bretagne par les Saxons, et de la résistance héroïque que leur opposèrent les indigènes⁶⁵.

Après cette introduction, les pages conservées s'organisent très clairement en trois parties, sans titre. Dans la première partie (p. 2-6), La Villemarqué reconstitue les affrontements du V^e et VI^e siècles à partir des textes attribués à Gildas et à Nennius et définit Arthur comme « le chef le plus fameux qu'aient eu à leur tête les cambriens dans les guerres d'indépendance⁶⁶ ». Il convoque le témoignage des « monuments authentiques⁶⁷ », c'est-à-dire les chants des bardes Myrddin et Taliesin, pour évoquer les premiers souvenirs des futurs héros arthuriens qu'il présente comme autant de figures historiques. « Tel est le prosaïque résumé de ces histoires particulières que les poètes du moyen âge devaient réunir en un tout et changer en romans⁶⁸ », conclut-il à la fin de ce premier mouvement. La deuxième partie (p. 6-11) est consacrée à l'examen des deux plus anciens « monuments bretons » que sont pour lui le *Brut y Brenhined*⁶⁹ et le *Brut Tysilio* qu'il situe postérieurement au VIII^e siècle. Or ces textes sont bien plus tardifs : ce sont des adaptations en langue galloise de l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth (rédigée vers 1136) qui datent, pour les versions les plus anciennes, de la première moitié du XIII^e siècle, tandis que le *Brut Tysilio*, qui en représente une version particulière, n'a été composé qu'au XVI^e siècle⁷⁰. Ils sont cependant

⁶⁴ *Ibid.*, p. 1. La Villemarqué a d'abord écrit « les Traditions cambro-bretonnes » avant de rayer « cambro- ».

⁶⁵ *Ibid.*, p. 2.

⁶⁶ *Idem.*

⁶⁷ *Id.*

⁶⁸ *Ibid.*, p. 6.

⁶⁹ L'expression *Brut y Brenhined* a fini par désigner l'ensemble des traductions galloises de l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy, qui représentent un corpus d'une soixantaine de manuscrits. Pour une synthèse sur la tradition des *Brut y Brenhined* et, plus particulièrement, sur les représentations d'Arthur dans ces différentes versions, voir Katherine Himsworth, « *Brut y Brenhinedd* », dans Ceridwen Lloyd-Morgan et Erich Poppe (dir.), *Arthur in the Celtic Languages. The Arthurian Legend in Celtic Literatures and Traditions*, Cardiff, University of Wales Press, 2019, p. 95-109.

⁷⁰ Voir Brynley F. ROBERTS, « *Brut y Brenhined*, Ms. National Library of Wales, Llanstephan 1 Version », dans Hélène Tétrel, Géraldine Veysseyre (dir.), *L'Historia Regum Britanniae et les « Bruts » en Europe*, t. I, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 71. Brinley F. Roberts note également que le *Brut Tysilio* a longtemps été considéré comme la source de Geoffroy, notamment par les compilateurs de *The Myvyrian Archaiology of Wales* (O. Jones, I. Morganwg, W. O. Pughe éd., Londres, 3 vol. 1801-1807), sur lequel se fonde en grande partie les assertions de La Villemarqué : *Brut Tysilio*, B. F. Roberts (éd.), Swansea, Coleg Prifysgol, 1980. Sur le contexte de rédaction et de composition des *Bruts* gallois, voir aussi Brynley F. ROBERTS, « A web of Welsh *Bruts* » dans Hélène Tétrel, Géraldine Veysseyre (dir.), *L'Historia Regum Britanniae et les « Bruts » en Europe*, Paris,

d'une grande importance pour La Villemarqué qui les connaît par l'intermédiaire des ouvrages de l'abbé de La Rue sur lesquels il s'appuie, et par les transcriptions du *Myvyrian Archaiology of Wales* où ils sont également présentés comme les plus anciens témoignages écrits de l'histoire arthurienne et comme les successeurs historiques des poèmes bardiques des V^e et VI^e siècles. Il est d'ailleurs convaincu comme ses prédécesseurs et comme les éditeurs du *Myvyrian* qu'ils sont à l'origine de la chronique latine de Geoffroy de Monmouth :

Dans les premières années du XII^e siècle, un certain archidiacre d'oxford nommé Walter Calenius, voyageant en Bretagne-Armorique, découvre le *Brut y brenhined*, l'emporta en Cambrie et le communiqua à un de ses confrères, appelé Geoffroi natif de la ville de Monmouth en le priant de le mettre en latin. A cette époque avait bien lieu en Europe un grand mouvement de traduction : les plus anciens trouvères dont les noms soient venus jusqu'à nous ne nous ont légué que des œuvres de ce genre⁷¹.

Il est probable que les pages manquantes aient inauguré une quatrième partie consacrée aux poètes et romanciers français, puisque les dernières pages (difficilement lisibles) évoquent *Le Chevalier au Lion* de Chrétien de Troyes, dont on sait, par le cahier de notes de 1834-1835, qu'il a déjà été en partie transcrit par l'auteur, voire en totalité pour répondre à la demande de Charlotte Guest. Il passe ensuite en revue les romans de *Lancelot* de Gautier Map et de Chrétien de Troyes, le roman de *Tristan* en prose, les lais de Marie de France et la tradition d'Avalon. Selon cette présentation, les poèmes et romans français, bien que parfois composés antérieurement aux textes gallois mentionnés et attestés dans des sources plus anciennes, n'apparaissent qu'en bout de chaîne comme les témoins transformés de traditions à la fois, et confusément, historiques et littéraires dont l'origine première ne saurait être que celtique.

Malgré l'absence de datation explicite, il est fort probable que ces feuillets constituent une première version de l'essai envoyé en 1838 à la Société des *Cymreigyddion*, soit l'ancêtre, en quelque sorte, des écrits ultérieurs de La Villemarqué sur ces sujets. Dans la première partie de l'essai, on trouve ainsi dans une note de bas de page une référence antidatée à la publication du *Barzaz-Breiz*, à propos des : « *Barzaz-Breiz*, chants populaires de Bretagne, publiés sous les auspices du comité littéraire des Travaux historiques de France⁷² ». Certes, le *Barzaz-Breiz* n'est publié qu'en 1839, mais aux frais de l'auteur car la demande transmise au Comité des Travaux historiques a reçu une réponse négative en

Classiques Garnier, t. II, 2018, p. 147-168. Un répertoire des manuscrits du *Brut y Brenhined* établi par Ceridwen LLOYD-MORGAN et Brinley F. ROBERTS est également disponible dans ce volume, p. 493-499.

⁷¹ Archives LV33.011, p. 9.

⁷² *Ibid.*, p. 5, note n°4.

décembre 1838, soit après la date du concours⁷³. On peut donc supposer La Villemarqué a écrit ces lignes avant de connaître la décision du comité dont il espère alors encore le soutien. D'autres éléments portent aussi à croire que cet essai a été rédigé peu avant le voyage au Pays de Galles. D'abord, le texte s'achève, dans les toutes dernières lignes, sur une dédicace aux « amis gallois » qui pourrait bien correspondre à l'esprit dans lequel La Villemarqué a pu soumettre, de façon anonyme, son essai au concours :

L'auteur de cet essai a voulu prouver aux Bretons du pays de Galles, que les Bretons de l'Armorique, sa patrie, s'intéressent à leur gloire littéraire, heureux de leur rendre hommage comme à des amis, à des compatriotes, à des frères par le sang et l'âme : puisse-t-il y avoir réussi. C'est là le plus cher de ses vœux !⁷⁴

De plus, contrairement aux écrits ultérieurs, les références précises à des manuscrits sont rares et renvoient exclusivement aux collections parisiennes (Bibliothèque royale), tandis que les sources signalées en note sont assez peu nombreuses⁷⁵. Ces pages témoignent ainsi d'un état de la recherche antérieur par rapport à d'autres archives et à ses premiers ouvrages publiés. Une note finale exclut par exemple du champ d'investigation de l'auteur « les romans du saint Graal » parce qu'ils n'auraient pas d'origine cambrienne :

Si dans l'énumération des romans de chevalier qui ont une origine cambrienne, on a passé sous silence les romans du St graal et quelques autres, c'est qu'on ne leur a pas trouvé de racines profondes dans les souvenirs des cambro-bretons et qu'avec Usseus⁷⁶ et le savant et judicieux auteur de l'histoire de la littérature provençale⁷⁷, on ne croit pas les traditions qui leur servent de bases, antérieures à la conquête des Normands⁷⁸.

Or dès 1839, puis dans les diverses éditions des *Contes populaires des anciens Bretons*, La Villemarqué n'aura de cesse de démontrer l'origine « bardique » galloise du Graal et de

⁷³ Une lettre d'Augustin Thierry du 12 décembre 1838 informe La Villemarqué du refus du comité : « Quant à vos chants bretons, les nouvelles sont peu satisfaisantes ; le comité, contre l'avis de M. Fauriel, a décidé que sa compétence se bornait aux écrits en langue française et je doute qu'il soit possible de le faire revenir là-dessus », lui écrit-il. Archives LV10.046 ; lettre transcrite par Fañch Postic (non publiée).

⁷⁴ Archives LV33.011, p. 20.

⁷⁵ On y relève notamment les mentions de Gildas, Nennius, Geoffroy de Monmouth, Guillaume de Malmesbury, Caradoc de Llancarvan, Giraud de Cambrie, saint Augustin pour les textes latins ; *The Myvyrian Archaiology of Wales* pour les textes gallois ; l'édition de Roquefort des *Lais* de Marie de France (p. 20 [vue 16]) – comme dans le cahier de notes de 1834-1835. On ne trouve aucune référence explicite aux manuscrits de Londres et d'Oxford qu'il a pu consulter lors de son séjour au Pays de Galles.

⁷⁶ Jacobus Usseus (James Ussher), archevêque et primat d'Irlande (1581-1656).

⁷⁷ Allusion à Claude Fauriel qui avait soutenu l'édition du *Barzaz-Breiz* auprès du Comité des Travaux Historiques (cf. *supra*, n. 73).

⁷⁸ Archives LV33.011, p. 20.

dresser la comparaison entre *Le Conte du Graal* et le conte gallois de *Peredur* qu'il considère comme la source du roman français⁷⁹. Au moment où il rédige ces pages, il est donc probable qu'il ne connaisse pas encore *Peredur* qu'il découvrira avec Charlotte Guest.

Pour approfondir la comparaison et mesurer le degré de continuité ou d'infléchissement des vues de La Villemarqué sur les textes médiévaux et la matière de Bretagne, une troisième pièce d'archives (LV33.008bis) apporte un témoignage des plus importants. Il s'agit d'un gros cahier de 342 pages numérotées, portant la date de 1839 et évoquant en « préambule » la mission ministérielle en Grande-Bretagne⁸⁰ et le concours du *Cymreigyddion* :

Parmi celles-ci [les « influences secondaires » des littératures européennes] il n'en est pas qui mérite autant d'attirer l'attention, que les influences Galloises : cette conviction a déterminé le Ministère de l'Instruction publique de France, à charger un élève de l'école royale des chartes d'une mission littéraire dans le Pays-de-Galles. Le sujet que propose la société du Cymreigyddion, intéressant par sa nature, devient donc par les circonstances plus intéressant encore⁸¹.

Il est peu probable que La Villemarqué ait à nouveau concouru en 1839 et que ce manuscrit, d'une taille bien plus considérable que le précédent, soit le brouillon d'un second essai composé dans ce but⁸². Il s'agit en revanche très vraisemblablement d'une première version de *l'Essai sur l'origine des épopées chevaleresques de la Table Ronde* publié en 1842 où l'on retrouve des pans entiers rédigés dans le cahier. De plus, le plan de l'ouvrage correspond à celui du manuscrit, ce qui n'était pas le cas des articles sur les mêmes sujets parus dans *La Revue de Paris* en 1841⁸³. Le cahier se présente en deux parties organisées de façon identique dans la publication qui en est issue :

I° Du brut (La deuxième partie seulement ; l'histoire d'Arthur)
de Merlin.

⁷⁹ *Contes populaires des anciens Bretons*, op. cit., t. I, p. 181-218 ; *Les Romans de la Table Ronde*, op. cit., p. 134-160.

⁸⁰ La Villemarqué a en effet obtenu une indemnité officialisant son voyage et sa mission auprès du ministre de l'Instruction Publique, Narcisse de Salvandy. Cf. Fañch POSTIC, « La correspondance Théodore Hersart de La Villemarqué – Thomas Price. Le Pays de Galles, l'exemple à suivre », art. cit., p. 8.

⁸¹ LV33.008bis, « Préambule », p. 3. Toutes les transcriptions sont miennes.

⁸² D'après la lettre d'Augustin Thierry du 12 décembre 1838 (LV10.046, cf. supra n. 73), le prix de l'année 1839 doit en effet être décerné « à l'auteur du meilleur ouvrage sur la Bretagne » : le thème du concours a donc manifestement changé.

⁸³ « Les poèmes gallois et les romans de la Table-Ronde », *Revue de Paris*, 1841, n°34/1, p. 265-282 et n°34/2, 1841, p. 335-348.

de Lancelot.
de Tristan.
d'Yvain ou du chevalier au Lyon
d'Erec et d'Enide
II° de Titurel et de Perceval ou du saint Graal⁸⁴.

Dans la première, j'ai rangé les histoires romanesques :

D'Arthur (seconde partie du *Brut*),
De Merlin,
De Lancelot,
De Tristan,
D'Ivain,
D'Érec et d'Énide.

Dans la seconde, afin d'abrégé la discussion, je me suis borné au seul poème de Perceval, qui résume l'histoire du Saint-Graal, et des recherches auxquelles donnent lieu la disparition de ce vase mystique⁸⁵.

Ce document est donc complémentaire des deux cahiers précédemment étudiés, celui de 1837-1838 qui contient la trame de l'essai soumis au concours et le cahier de notes d'étudiant de 1834-1835. Mises en perspective l'une de l'autres, ces trois archives permettent de reconstituer la genèse des travaux de La Villemarqué sur les romans de la Table Ronde et de faire le lien entre le concours du *Cymreigyddion*, le voyage au Pays de Galles de 1838 mandaté par le ministère de l'Instruction publique, et ses publications ultérieures. Le cahier de 1839, de loin le plus étoffé, contient en outre des éléments qui permettent d'appréhender plus précisément la démarche scientifique de l'auteur et d'évaluer à partir de là son cheminement sur une vingtaine d'années. Or, comme on va le constater, l'élément le plus signifiant qui ressort de la comparaison des archives et des publications porte sur la nature des sources attribuées aux romans arthuriens, d'abord d'origine galloise puis, de plus en plus clairement, d'origine armoricaine.

Dans le cahier de 1839, La Villemarqué reprend naturellement des données précédemment établies – soit par lui, soit par d'autres –, mais il développe aussi des arguments qui, dans les versions éditées de son œuvre, seront parfois rédigés de façon plus synthétique. Il donne surtout plus précisément que dans la pièce LV33.011 les cotes des

⁸⁴ Archives LV33.008bis, p. 7.

⁸⁵ *Contes populaires des anciens Bretons, op. cit.*, p. 7-8.

manuscrits auxquels il se réfère et qu'il a pu consulter à Paris, à Londres et à Oxford. Il situe aussi chronologiquement ses recherches par rapport à certaines éditions de manuscrits qui paraissent dans le même temps :

La bibliothèque royale de Paris et le Musée Britannique de Londres m'ont fourni la plupart des textes anciens sur lesquels je m'appuie. Quand ce travail a été commencé, un seul avait été imprimé.

Le roman de *Brut* ne l'était pas encore⁸⁶.

Les références à l'édition du *Brut* de Le Roux de Lincy achevée en 1838 et aux manuscrits londoniens impliquent donc qu'il a bien commencé ses recherches avant cette date, mais qu'il a composé ce texte après l'*eisteddfod* d'octobre 1838.

Au-delà du plan et du contenu formel, la méthode établie dans ce manuscrit est celle que l'on a pu observer de façon plus embryonnaire dans l'essai du concours, et qui sera reprise et exposée dans les versions publiées. Pour chaque texte, La Villemarqué convoque d'abord les « sources traditionnelles », c'est-à-dire, « les sources des traditions galloises dont les romanciers postérieurs à 1150, [...] paraissent avoir eu connaissance⁸⁷ ». Les sources de langue celtique sont mises à l'honneur, au premier rang desquelles, « les poèmes des bardes primitifs » dont l'« authenticité et [l'] ancienneté sont à l'abri de toute objection⁸⁸ ». Il entreprend donc de confronter les versions imprimées avec « les versions manuscrites correspondantes » et cite notamment *Le Livre Noir de Carmarthen* et *Le Livre Rouge de Hergest*. Cependant, comme le précise Mary Ann Constantine, le programme et le rythme de ses visites mondaines lors de son séjour outre-Manche lui ont en réalité peu laissé le temps de se consacrer véritablement à sa mission littéraire et ministérielle et de travailler en profondeur sur les sources. Elle note en particulier que, quoi qu'il affirme, il n'a jamais eu accès aux manuscrits gallois de Hengyrt et n'a sans doute pas vu le *Livre Noir de Camarthen*⁸⁹ qu'il cite donc, selon toute vraisemblance, d'après le *Myvyrian Archaiology of Wales* auquel ses notes

⁸⁶ Archives LV33.008bis, p. 10. Suivent les références des manuscrits du Brut consultés : « Le premier appartient à la bibliothèque cotonnaire (Vitellius, A.X.) les deux autres dont l'un est coté n° y⁹ 600 et le second, n° 7535, se trouvent rangés parmi les m^{ss} de Cangé, dans la bibliothèque royale de Paris. j'ai collationné ces trois ouvrages, quoique l'éditeur du roman n'ait pas fait usage du premier, son travail est suffisant », et la référence du manuscrit qui « se trouve dans la bibliothèque de la société royale de Londres (Norfolk's M^{ss}) n° 220. À propos du *Roman de Brut*, il s'agit de l'édition de Le Roux de Lincy, *op. cit.*

⁸⁷ Archives LV33.008bis, p. 15.

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ Mary-Ann CONSTANTINE, Faïch POSTIC, « "C'est mon journal de voyage" : La Villemarqué's Letters from Wales, 1838-1839 », art. cit., p. 8-9.

renvoient d'ailleurs le plus souvent et ce, bien qu'il émette comme l'abbé de La Rue, quelques réserves quant à la fiabilité de cet ouvrage⁹⁰. La deuxième source « traditionnelle » qu'il envisage sont les *Triades* galloises ; viennent ensuite les *Mabinogion* ou « contes populaires des gallois ». La Villemarqué hésite encore ici dans sa dénomination des textes, barrant et corrigeant pour retenir l'expression « contes des cambro-bretons⁹¹ », qu'il qualifie de « populaires », avec « des caractères invariables », témoins de leur valeur « traditionnelle »⁹². Dans ce contexte, les romans français arrivent toujours au bout de la chaîne de transmission : ce sont des avatars des sources précédemment étudiées et ils n'ont de valeur qu'en tant que tels. Pour l'heure, le seul intérêt des romans de la Table Ronde est de témoigner de l'ancienne littérature galloise, bretonne ou cambro-bretonne selon les qualificatifs employés.

Dans cette perspective, la méthode qu'emploie La Villemarqué pour justifier de l'antériorité des contes gallois sur les romans français est tout à fait logique et représentative de la manière dont il considère les textes médiévaux français, puisque le critère essentiel pour déterminer l'antériorité d'un texte est toujours pour lui celui de son origine. Il s'interroge ainsi sur la date de composition des contes gallois comme *Owein* ou *Peredur* et propose d'abord de les comparer avec « une autre narration Galloise du moyen âge dont nous saurons la date précise⁹³ ». L'œuvre choisie ne laisse cependant pas de surprendre : il s'agit en effet du *Brut y Brenhined* qu'il assimile au livre de Walter d'Oxford que Geoffroy de Monmouth présente comme sa source, mais qui n'est à ce jour qu'un texte fantôme. En réalité, La Villemarqué a déjà développé cette idée dans ses premiers articles et l'a présentée dans l'essai soumis au concours des *Cymreigyddion*. Il s'appuie, comme Gervais de La Rue⁹⁴, sur les passages de

⁹⁰ « Mais cette précieuse publication qui doit le jour à un patriotisme qu'on ne saurait trop admirer, n'a malheureusement pas été faite avec toute la critique désirable » (archives LV33.008bis, p. 15). Dans sa correspondance et dans ses publications, l'abbé de la Rue émettait déjà les mêmes réserves sur cette œuvre et son opinion a fort bien pu influencer celle de La Villemarqué à cette époque. Il écrit ainsi : « Pour faire connaître ces auteurs, je ne produirai pas, comme MacPherson, des poèmes dont l'authenticité pourrait être contestée, je citerai les ouvrages, le témoignage des écrivains qui les vantent, les traductions qui nous en restent, les manuscrits qui les renferment ; et à mesure que je rapporterai ce que les Trouverres français et anglo-normands ont dit de flatteur sur la poésie des Bretons armoricains, on saisira facilement l'influence qu'elle dut avoir sur notre poésie française et sur celle des Anglais », *Recherches sur les ouvrages des bardes armoricains, op. cit.*, p. 7-8. Dans une lettre du 20 mai 1807 adressée à Jacques Cambry, de La Rue concluait déjà sur la défiance avec laquelle il faut aborder les collections galloises d'anciens poèmes bardiques : « les Gallois sont enthousiastes quand il s'agit de l'histoire de leur nation, et ils sont bien capables d'avoir forgé ces poésies, comme MacPherson a forgé celles d'Ossian, pour les donner ensuite comme des ouvrages antiques transcrits sur des manuscrits médiévaux » (lettre transcrite par Jean-Yves GUIOMAR, « L'introduction en France des idées sur l'origine celtique de la littérature française par l'abbé Gervais de La Rue », art. cit., p. 81).

⁹¹ Archives LV33.008bis, p. 21.

⁹² *Ibid.*, p. 23.

⁹³ *Id.*

⁹⁴ Gervais DE LA RUE, *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères, op. cit.*, t. 1, p. 79 : « Geoffroy de Monmouth dit que le Brut est un livre très-ancien, écrit en Bas-Breton, et apporté de la Bretagne

l'*Historia Regum Britanniae* où Geoffroy de Monmouth mentionne un « Britannici sermonis librum uetustissimum⁹⁵ » (« un livre très ancien écrit en langue bretonne⁹⁶ ») que Walter, archidiacre d'Oxford, lui aurait rapporté de Bretagne :

[...] quos de regibus Britonum tacere iubeo, cum non habeant librum illum Britannici sermonis quem Walterus Oxenefordensis archidiaconus ex Britannia aduexit, quem de historia eorum ueraciter editum, in honore praedictorum principum hoc modo in Latinum sermonem transferre curauit⁹⁷.

(« Toutefois, je les [Caradoc de Llancarfan, William de Malmesbury et Henry de Huntingdon] invite à ne pas parler des rois bretons puisqu'ils ne sont pas en possession de ce livre en langue bretonne que l'archidiacre Gautier d'Oxford a rapporté de Bretagne. C'est de cet ouvrage, consacré à l'histoire vraie des rois de Bretagne et écrit en leur honneur, que je vous ai livré la traduction latine⁹⁸ »).

Il s'agit peut-être d'une source inventée ou bien camouflée et, dans tous les cas, il n'est pas si aisé de savoir à quelle Bretagne Geoffroy ferait allusion. On ne connaît en effet de Walter ou Gautier d'Oxford que des allusions contenues dans des chartes⁹⁹ et il n'existe pas de chronique qui lui soit attribuée, si ce n'est le fameux vieux livre [en] breton que Geoffroy prétend traduire en latin. On n'a cependant conservé aucune trace d'une version armoricaine de l'*Historia Regum Britanniae*, mais comme beaucoup à son époque, La Villemarqué prête foi aux affirmations de Geoffroy et lui accorde une importance qui fonde, par la suite, tout son raisonnement sur la littérature arthurienne et les textes en langue romane. Il reprend donc l'idée selon laquelle le *Roman de Brut* de Wace ne serait qu'une traduction, par l'intermédiaire du texte latin de Geoffroy, du *Brut* gallois originel – l'ensemble *Brut y Brenhined* dont les premières versions datent seulement du XIII^e siècle. En 1837, on lit d'ailleurs déjà cette phrase dans la pièce d'archive LV33.011, en ouverture de la troisième section de l'essai :

en Angleterre par Gautier Calenius, archidiacre d'Oxford : cet ouvrage appartient donc primitivement aux Armoricains, et non aux Anglais ».

⁹⁵ GEOFFREY OF MONMOUTH, *The History of the Kings of Britain. An Edition of De gestis Britonum [Historia Regum Britanniae]* Michael D. Reeve (ed.), Neil Wright (trans.), Woodbridge, The Boydell Press, 2007, p. 5, §2, l. 9-10.

⁹⁶ GEOFFROY DE MONMOUTH, *Histoire des rois de Bretagnes*, Laurence Mathey-Maille (trad.), Paris, Les Belles Lettres, § 2, p. 25.

⁹⁷ GEOFFREY OF MONMOUTH, *The History of the King of Britain*, *op. cit.*, p. 280, §208, l. 603-607.

⁹⁸ *Histoire des rois de Bretagnes*, trad. Laurence Mathey-Maille, *op. cit.*, § 208, p. 284-285.

⁹⁹ Edmond FARAL, *La Légende arthurienne. Études et documents*, Paris, Champion, rééd. 1969, t. II, p. 6-7.

Maître Wace, Geffrei Gaimar et Benoist De sainte More ouvrent la liste des trouveres qui firent passer dans la langue romane des ouvrages basés sur des traditions cambriennes. le premier traduisit en 1155 le *brut y brenhined* du latin de Geoffroi¹⁰⁰.

La méthode est emblématique des torsions que La Villemarqué fait subir aux sources, en prétendant travailler sur un texte – une ancienne chronique armoricaine – qui en est en réalité un autre – l’*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy. Dans le cahier de 1839, il développe ses arguments et, par la comparaison du « langage » et des « mœurs », conclut naturellement à l’antériorité des contes gallois composés « sur un fonds de données armoricaines antérieures et traditionnelles » et « rédigés de l’an 1099 à l’an 1130¹⁰¹ ». Il date par comparaison la supposée chronique de Walter d’Oxford de 1130, chronique dont l’original serait toujours contenu dans le *Brut y Brenhined* que mentionnerait selon lui Geoffroy, selon le même raisonnement que dans l’essai adressé à la Société des *Cymreigiddion* :

Geoffroy de Monmouth nous apprend que l’original de cette chronique, intitulée *Brut y Brenhined*, ou *histoire vulgaire des rois* (Bretons) fut apporté d’Armorique par Walter d’Oxford dans les premières années du XII^e siècle ; que Walter en fit une amplification qu’il mit en latin à sa requête. Walter nous assure avoir traduit aussi lui-même en latin sa propre composition Galloise de l’original breton, et l’avoir mis une seconde fois en langue galloise dans sa vieillesse d’après sa version latine, ou plutôt d’après celle de Geoffroy. En effet cette dernière semble avoir eu plus de succès. [...]

De là vient qu’on oublia bientôt l’original et qu’on le laissa se perdre. Les versions galloises et latines ont seules survécu¹⁰².

À la décharge de La Villemarqué, la tradition manuscrite de ces textes est fort complexe, mais la confusion se situe à un double niveau. Elle semble volontaire dans la première phrase, quand La Villemarqué attribue à Geoffroy l’assimilation de la pseudo-source bretonne au *Brut y Brenhined*. En revanche, dans le contexte de l’époque, elle est aisément compréhensible si l’on se réfère comme La Villemarqué au *Brut Tysilio* – version tardive du XVI^e siècle du *Brut* gallois – d’après l’édition du *Myvyrian*, qui attribue effectivement le texte à Walter d’Oxford et prétend que celui-ci l’a d’abord traduit du gallois en latin, puis, dans sa vieillesse, de nouveau du latin au gallois. Cette interprétation se fonde sur une erreur de

¹⁰⁰ Archives LV33.011, p. 11.

¹⁰¹ Archives LV33.008bis, p. 25.

¹⁰² *Ibid.*, p. 25-26.

traduction du manuscrit de Cardiff, City Library, Havod 2, erreur amplifiée par la version du *Livre Rouge de Hergest* à la base de l'édition du *Myvyrian*¹⁰³. L'édition de 1842 des *Contes populaires* entretient d'abord la même confusion¹⁰⁴, puis revendique plutôt l'origine armoricaine de cette source primitive : « La seule des chroniques bretonnes dont j'ai fait usage est le Brut y Brenhined ou *Histoire des rois* ; elle fut écrite par un Breton du continent, en l'année 950¹⁰⁵ ». La reconstitution de la tradition manuscrite est donc approximative, soumise aux aléas de la connaissance scientifique des années 1830, mais aussi à la volonté prédominante d'assigner à toute œuvre, latine ou romane, un original « breton », qui penche de plus en plus du côté armoricain.

Abordant un peu plus loin dans le manuscrit de 1839 la question des sources du *Roman de Brut* de Wace¹⁰⁶, La Villemarqué propose ainsi de comparer « [cet] ouvrage avec ceux de Walter et de Geoffroy de Monmouth¹⁰⁷ », postulant toujours l'existence d'une source qui n'existe pas. Il pose même cette question : « Mais l'original Breton ne serait-il pas le fruit d'une imagination plus ou moins poétique¹⁰⁸ ? ». L'effet n'est que rhétorique et la réponse évidemment négative, pour une raison appuyée sur un argument linguistique plus que douteux :

L'auteur s'est chargé lui-même de répondre à cette objection : ce n'est ni une chronique ni une histoire qu'il a voulu écrire ; c'est de la tradition telle qu'elle s'est construite à travers les siècles qu'il s'est fait l'écho ; Voilà pourquoi il a donné à son ouvrage le titre de *Brut*, nom qui dans le dialecte Breton Armoricain, duquel il a passé dans les amplifications Galloises, signifie bruit, rumeur publique, récit populaire, en un mot tradition vulgaire malheureusement cet ouvrage est perdu, on ignore la date de sa composition, et l'on est réduit à en juger par les versions galloises et latines qui en ont été faites. Toutesfois, si ces versions offrent, comme on n'en peut douter le même thème que l'original breton, il est permis de baser sur elles les observations dont il eût pu être l'objet, il est permis d'examiner s'il justifie le titre qu'il porte s'il est véritablement l'écho de

¹⁰³ B. F. ROBERTS, « *Brut y Brenhined*, Ms. National Library of Wales, Llanstephan 1 Version », art. cit., p. 77-78. Sur la perception des *Brut* gallois comme sources de Geoffroy, voir Acton GRISCOM, Robert E. JONES (éd), *The « Historia regum Britanniae » of Geoffroy of Monmouth*, New York, Longmans, Green and co, 1929 [réimpr. Genève, Slatkine, 1977].

¹⁰⁴ *Contes populaires des anciens Bretons*, op. cit., t. I, n. 3, p. 15.

¹⁰⁵ *Ibid.*, t. II, p. 521-522.

¹⁰⁶ Au seuil de la partie intitulée « Sources traditionnelles », La Villemarqué écrit : « Mais d'abord où les romans du Brut ont-ils pris la matière de leurs ouvrages ? Evidemment c'est dans une des chroniques galloises ou latines de Walter d'Oxford versions amplifiées d'un très ancien livre Breton apporté d'Armorique vers l'an 1120 ou dans une des traductions latines de ces chroniques faites par Geoffroi de Monmouth [...] », Archives LV33.008bis, p. 49.

¹⁰⁷ *Id.*

¹⁰⁸ *Id.*

la tradition populaire, si comme le prétendent ses auteurs « les gestes qu'il célèbre étaient gravés dans la mémoire du peuple qui prenait plaisir à les raconter »¹⁰⁹.

L'explication étymologique est appuyée en note par une référence au dictionnaire celto-breton de Le Gonidec, et le mot « brud » peut en effet signifier en breton « bruit & chronique, geste, rumeur, réputation & célébrité, postérité¹¹⁰ ». Mais La Villemarqué n'est pas sans ignorer que le nom de *Brut* renvoie d'abord au personnage de Brutus, fondateur du royaume de Bretagne, même si le terme *bruit* a pu être employé par les auteurs médiévaux anglo-normands de façon générique, pour désigner une chronique historique remontant au personnage mythique de Brutus¹¹¹. Le texte manuscrit se retrouve presque mot pour mot dans l'édition de 1842¹¹², à ceci près que le « dialecte breton armoricain » devient plus généralement – et plus prudemment ? – la « langue celtique ». Dans la version de 1860 des *Romans de la Table Ronde* qui reprend en bonne part le texte des *Contes populaires des anciens Bretons* de 1842, cet argument linguistique des plus douteux a disparu. A-t-il fini par paraître vraiment trop spécieux ? Dans tous les cas, La Villemarqué ne renonce pas à démontrer l'origine bretonne du *Brut*, bien au contraire. En 1847, dans son *Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, il en vient à présenter comme une source attestée la version armoricaine – pure invention de sa part – d'un « *Brud er brénined enez Bretaen* ou la Chronique des rois de l'île de Bretagne, ouvrage en prose, composé au VIII^e siècle, au monastère de Gaël, en Armorique, par saint Sulio ou S. Y. Sulio et remanié au XII^e siècle, en

¹⁰⁹ Archives LV33.008bis, p. 50. La citation finale est référencée en note de bas de page par un renvoi à Geoffroy de Monmouth : « "gesta... a multis populis quasi inscripta mentibus & jucunde et memoriter praedicantus". Galfrid. de monum. histor. loco citato ».

¹¹⁰ Francis FAVEREAU, *Dictionnaire du Breton contemporain*, Morlaix, Skol Vreizh, 1992.

¹¹¹ Heather PAGAN, « When is a *Brut* no longer a *Brut* ? The example of Cambridge, University Library, Dd. 10. 32. », dans Hélène Tétrel, Géraldine Veysseyre (dir.), *L'Historia Regum Britannie et les "Bruts" en Europe*, t. I, *op. cit.*, p. 179-180.

¹¹² Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Contes populaires des anciens Bretons*, *op. cit.*, p. 15-17 : « Telles sont les situations principales de l'histoire romanesque d'Arthur. Wace en est-il l'inventeur ? – Évidemment non ; il l'a empruntée à une des chroniques galloises de Gautier d'Oxford, versions amplifiées d'un très-ancien livre breton venu d'Armorique vers l'an 1130, ou à une des traductions latines que Geoffroi de Monmouth a faites de ces chroniques. Mais l'original breton ne serait-il pas le fruit d'une imagination plus ou moins poétique ? L'auteur s'est chargé lui-même de répondre à cette objection : ce n'est ni une chronique ni une histoire qu'il a eu l'intention d'écrire, il a voulu être l'écho de la tradition ; voilà pourquoi il a donné à son ouvrage le titre de *Brut*, qui **en langue celtique**, signifie tradition vulgaire. Malheureusement, on ne retrouve plus l'original ; on ignore la date de sa composition, et l'on est réduit à en juger par les versions galloises et latines qui en ont été faites. Toutefois, ces versions, peuvent servir de base aux études dont il eût dû être l'objet, et permettre de voir si, justifiant le titre qu'il porte, il était véritablement l'écho des bruits populaires, et si Geoffroi de Monmouth n'en impose pas quand il affirme que "les hauts faits d'Arthur étaient gravés dans la mémoire du peuple qui prenait plaisir à les raconter et à les entendre chanter par les menestrels bretons" » (je souligne).

Galles », ouvrage qu'il place au premier chef des « monuments écrits de la langue bretonne¹¹³ ».

Dans l'édition de 1842, il avance aussi l'idée de l'origine armoricaine du roi Arthur, qui serait attestée par les chants du *Barzaz-Breiz* à défaut d'autre source écrite :

Mais la preuve la plus directe que l'histoire romanesque d'Arthur doit ses principaux développements aux chants populaires celtiques se trouve dans ceux de ces chants mêmes dont les paysans d'Armorique ont conservé le souvenir.

[...]

Telle est la physionomie d'Arthur, selon les poètes populaires armoricains d'avant le XII^e siècle ; et, comme s'ils voulaient faire entendre que la légende où il figure est essentiellement orale et traditionnelle, ainsi que j'ai essayé de le prouver, ils font cette remarque expresse : « Ces choses, qui n'ont jamais été consignées dans aucun livre, ont été mises en vers pour qu'elles soient chantées, et qu'on en garde le souvenir¹¹⁴. »

Ce raisonnement est amplifié dans l'édition des *Romans de la Table Ronde* en 1860. Dans cette version, La Villemarqué marque une étape supplémentaire dans la défense de la thèse de l'origine armoricaine de la légende arthurienne qui aurait été originellement diffusée par la tradition orale en Petite-Bretagne, avant d'être mise par écrit, d'abord en breton armoricain – c'est toujours la référence au vieux livre breton de Geoffroy –, puis en gallois par Gautier d'Oxford, ensuite en latin, à nouveau du latin en gallois, et en français par Wace :

Une dernière gloire attendait Arthur en Armorique. Le héros poétique, chanté par les bardes populaires, célébré dans les récits du foyer, sculpté en granit pour durer à jamais comme la race de granit, devint un personnage d'épopée; on voulut fixer dans un monument la tradition orale dont il était le sujet : on recueillit, on groupa les chants, les bruits publics, tous les *on dit* qui avaient cours en Armorique parmi les émigrés de l'île des Bretons ; et, à côté de ce qu'on chantait et de ce qu'on racontait, il y eut ce qu'on pouvait lire ; il y eut le livre.

Des rédactions rajeunies de ce livre, écrit primitivement dans le dialecte armoricain et que les Gallois attribuent fort mal à propos à saint Y Sulio ou Tysilio, moine du continent, existent encore : il est

¹¹³ Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Essai sur l'histoire de la langue bretonne précédé d'une étude comparée des idiomes bretons et gaëls*, Paris, A. Franck, 1847 ; éd. Bernard Tanguy dans *Aux origines du nationalisme breton*, 2 vol., t. I *Le renouveau des études bretonnes au XIX^e siècle* ; t. II : *Essai sur l'histoire de la langue bretonne par Hersart de La Villemarqué suivi de Notes et éclaircissements par Bernard Tanguy*, Paris, UGE, 10/18, 1977, p. 49.

¹¹⁴ Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Contes populaires...*, *op. cit.*, p. 36-38. P. 38, il renvoie explicitement en note au « Barzaz-Breiz, Chants populaires de la Bretagne, t. II, p. 334, 336, 337 ».

intitulé *Brut y Brenhined* ; ce qui ne veut pas dire le *Brutus de Bretagne* [...] mais la *Légende des rois* [...].

Un archidiacre gallois de l'église d'Oxford, nommé Gauthier Calénius, se trouvant en Armorique, vers l'an 1125, eut communication de la *Légende des Rois* et l'emporta en Angleterre, où il la mit dans le dialecte cambrien, qui déjà commençait à s'éloigner un peu du vieux breton du continent¹¹⁵.

La trajectoire du livre, de l'Armorique au Pays de Galles et d'une langue à une autre est inchangée : les arguments de La Villemarqué ne varient guère sur ce point. En revanche, il marque de plus en plus de distance avec les sources galloises, d'abord en signalant qu'au XII^e siècle le « dialecte cambrien » s'est éloigné du « vieux breton » qui, qualifié ainsi, passe pour plus ancien et s'assimile donc à la langue source ; ensuite en présentant explicitement le *Brut y Brenhined* comme une « rédaction rajeunie » de ce livre. « A défaut de l'original armoricain encore inédit, voyons ce que dit la rédaction rajeunie par le Gallois Gauthier¹¹⁶ », annonce-t-il ensuite pour justifier le recours... au *Brut Tysilio* d'après l'édition du *Myvyrian*, tout en attribuant constamment le texte à Gautier d'Oxford dont la source armoricaine ne serait plus perdue, mais désormais simplement « inédit[e] ». Bien plus, l'un des passages de la rédaction galloise attribuée à Gautier ne serait finalement que l'écho livresque de la *Marche d'Arthur (Bale Arzur)* « [...] que chantaient en 1794, en allant se battre, des Bretons armés dans l'intérêt d'un autre Arthur dont le retour était leur espoir¹¹⁷ », dont le texte en breton est reproduit en appendice au volume à partir du *Barzaz-Breiz*, et qui est présenté comme un « ancien chant de guerre des Bretons armoricains » :

« Il est difficile de fixer la date de ce morceau ; mais à en juger par les sentiments, le style, la langue et le rythme, il est évidemment plus ancien que la *Légende des Rois*. Pour plus d'informations, voy. le *Barzaz Breiz*, t. I, p. 88¹¹⁸. »

On sait toutefois que ce chant est absent des carnets de collecte de La Villemarqué et qu'il n'apparaît pour la première fois que dans l'édition de 1845 du *Barzaz-Breiz*¹¹⁹ ; son origine

¹¹⁵ Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Les Romans de la Table Ronde*, op. cit., p. 24-25.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 27.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 28.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 431.

¹¹⁹ Fañch Postic précise à ce sujet : « This song, about Arthur's army on the march in Brittany, is not attested in La Villemarqué's field notebooks and only appears in the second edition of his *Barzaz-Breiz* in 1845. He states that he collected the song from 'Mikel Floc'h', 'a former *Chouan* [royalist] from Leuhan [Finistère] who often sang it, he told me, while advancing towards the enemy during the last royalist uprising' ('un ancien *Chouan* de Leuhan [Finistère] qui l'a souvent chanté, m'a-t-il dit, en marchant à l'ennemi, dans les dernières guerres de l'Ouest'). In his thesis on the *Barzaz-Breiz*, Francis Gourvil openly questions its authenticity and accuses La

est donc douteuse. Pourtant, dans ces lignes, le chant des paysans bretons prétendument collecté au XIX^e siècle devient la source originelle de l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy, des *Brut* gallois et romans et des récits arthuriens ultérieurs, notamment les romans de Merlin et ceux de Chrétien de Troyes.

Pour prendre un autre exemple, la manière dont La Villemarqué traite des sources du *Roman de Merlin*, attribué vers 1200 à Robert de Boron, présente la même logique et suit la même tendance. Dans l'essai manuscrit de 1839, il conclut ainsi fermement aux antécédents gallois de ce roman. Il décrit un manuscrit en vers, manifestement consulté à Londres, comme le seul chaînon subsistant entre d'un côté la tradition galloise de Merlin et, de l'autre, le roman français du tout début du XIII^e siècle :

Tandis que Merlin était chanté par les Trouvères du Nord il était comme Arthur le sujet des fictions romanesques des poètes provençaux. [...] Malheureusement tous les manuscrits qui les contiennent paraissent anéantis. Celui des romans de Merlin qui peut passer pour le plus ancien aujourd'hui se trouve dans la bibliothèque de la Société royale de Londres parmi les M^{ss}s de Norfolk, sous le n°220 [...] ; il a pour titre *Merlin-Ambroise*, il est sans nom d'auteur et paraît l'œuvre d'un poète du temps d'Henri II, quoi qu'en ait dit l'abbé Delarue ; car loin d'être un remaniement versifié de l'énorme compilation en prose de Robert de Boron, sur le même sujet, il en est l'original¹²⁰.

Le manuscrit en question (Londres, British Library, Arundel 220), daté du XIV^e siècle, contient en fait un fragment de 248 vers des *Prophéties de Merlin* traduits en anglo-normand de l'*Historia* de Geoffroy¹²¹, et ce que La Villemarqué nomme la compilation de Robert de Boron correspond, d'après sa description, à l'ensemble du *Roman de Merlin* et de sa *Suite* dans le cycle de la *Vulgate* arthurienne composé vers 1220¹²². L'édition des *Contes*

Villemarqué of borrowing from works that were published or reprinted shortly before the first edition of *Barzaz-Breiz*. Gourvil's argument is not decisive, however, and following Donatien Laurent's research findings, we should at least use caution in approaching certain items in the *Barzaz-Breiz* that may have been considered fakes. », Faïch POSTIC and Héléne BOUGET, « Popular Traditions and the Work of Hersart de La Villemarqué », dans Ceridwen Lloyd-Morgan, Erich Poppe (dir.), *Arthur in the Celtic Languages*, op. cit., p.304-319 (cit. p. 307-308).

¹²⁰ Archives LV33.008bis, p. 68.

¹²¹ Cf. John KOCH, « Anglonormannische Texte im Ms. Arundel 220 des Britischen Museums », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 54, 1934, p. 20-56 ; Beatrice BARBIERI, « La Geste des Bretuns en Alexandrins (*Harley Brut*). Une traduction de l'*Historia* aux teintes épiques », dans Héléne Tétrel, Géraldine Veysseyre (dir.), *L'Historia regum Britannie et les « Bruts » en Europe*, t. I, op. cit., p. 141-155.

¹²² Les manuscrits à partir desquels il travaille intègrent tous une version de la *Suite* du *Merlin* : soit la *Suite Vulgate* (Paris, Arsenal, 3482 – ancienne cote : Belles-lettres françaises, 235 ; BnF, fr. 95 – ancienne cote : Regius 6769) ; soit la version du *Livre d'Artus* (Paris, BnF, fr. 337 – ancienne cote : Regius 6958), ce qui explique qu'il présente dès 1839 l'histoire de Merlin comme un seul ensemble dû à Robert de Boron (« l'énorme

populaires de 1842 reprend la même présentation, tandis que la version des *Romans de la Table Ronde* de 1860 apporte quelques nuances qui relativisent la place de ce manuscrit, plus raisonnablement relégué du statut de source à celui de témoin concurrentiel des autres versions vernaculaires¹²³:

La légende de Merlin se rattache à celle d'Arthur. La plus ancienne version qui soit parvenue jusqu'à nous est l'œuvre de Wace, et fait partie de son roman de *Brut*. Un poète français anonyme du treizième siècle l'a aussi rimée. En la comparant avec le roman en prose de Robert de Borron, qui la complète, on acquiert la preuve que les trois auteurs ont eu le même thème plus ou moins développé¹²⁴.

Dans le même temps, les sources armoricaines attestées, encore une fois, par le *Barzaz-Breiz*, sont mises en avant. Tandis que l'essai manuscrit de 1839 défend les sources galloises du roman de Robert de Boron, l'édition de 1842 mentionne pour la première fois « une ballade antérieure au XII^e siècle, que les paysans d'Armorique chantent encore aujourd'hui » et qui traite de Merlin, sans contester pour autant l'antériorité des traditions galloises sur les « fictions poétiques » des « conteurs et ménestrels populaires bretons¹²⁵ ». Mais en 1860, reprenant d'abord l'analyse en des termes similaires, La Villemarqué affirme désormais la préséance des sources armoricaines :

Longtemps avant eux [les romanciers français] [...], les bardes du pays de Galles avaient chanté les principaux traits de l'histoire de Merlin ; les auteurs des triades en avaient recueilli plusieurs : divers écrivains du même pays en avaient coordonné et rédigé un grand nombre, soit en gallois, soit en latin ; enfin les ménestrels populaires d'Armorique les avaient pris pour thèmes de certaines fictions romanesques très-voisines des poèmes des trouvères, **fictions dont la rédaction armoricaine, puis galloise**, était arrivée à ces derniers par l'intermédiaire des lettrés du pays de Galles et de notre Bretagne française¹²⁶.

compilation en prose »), depuis la naissance jusqu'à la disparition du prophète. Le résumé qu'il en donne par la suite est approximatif par comparaison avec le contenu des manuscrits : l'instauration de la Table Ronde n'annonce pas la quête du Graal ; à la naissance, Arthur, est volé par un vieillard etc.

¹²³ Auparavant, La Villemarqué a publié le fragment manuscrit dans le rapport de la mission littéraire de 1855 en Angleterre : *Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. V, 1836, p. 89.

¹²⁴ *Les Romans de la Table Ronde*, *op. cit.*, p. 38.

¹²⁵ *Contes populaires des anciens Bretons*, *op. cit.*, p. 62 : « Ainsi donc, avant le poète français, les bardes du Pays de Galles avaient chanté les principaux traits de l'histoire romanesque de Merlin ; les rédacteurs des triades en avaient recueilli plusieurs ; divers écrivains du même pays en avaient coordonné et dirigé un grand nombre sous l'influence de la chevalerie, soit en gallois, soit en latin ; enfin les conteurs et ménestrels populaires bretons les avaient pris pour thème de leurs fictions poétiques ».

¹²⁶ *Les Romans de la Table Ronde...*, *op. cit.*, p. 56 (je souligne).

Pour étayer ses propos, il rapporte en français une ballade issue, comme *La Marche d'Arthur*, du *Barzaz-Breiz* et présentée ainsi : « voici une ballade antérieure au douzième siècle, que chantent les paysans d'Armorique sur la fuite de Merlin de la cour des rois bretons, son retour et sa fuite nouvelle¹²⁷ ». Il précise en note : « Cette ballade, par le fond, sinon par le langage, remonte au moins au onzième siècle¹²⁸ ».

Enfin, dans son ouvrage consacré à Merlin en 1861, il remonte encore le temps et postule l'existence d'une version continentale de la légende de Merlin en « brythanek » du X^e siècle, légende qui constitue « un récit populaire primitif », mais qui, déplore-t-il, n'a pas encore été publiée et que l'on ne connaît que par la version galloise... publiée dans le *Myvyrian* à partir du *Brut Tysilio*¹²⁹. Le « brythanek » n'est sans doute qu'un breton archaïque qui n'existe que dans son imaginaire, mais cela ne l'empêche pas de conclure ainsi : « la légende armoricaine, d'abord mise en gallois, puis en latin élégant, fit une brillante fortune à la cour des rois conquérants¹³⁰ ». Les romanciers français, comme Robert de Boron, « noble collecteur et amplificateur français des traditions bretonnes sur Merlin¹³¹ », n'auraient donc fait qu'habiller ces sources.

On constate donc, au gré des écrits et des publications de La Villemarqué, que la thèse de l'origine armoricaine prend de l'ampleur entre 1838-1839 et les années 1860, au détriment du postulat de départ de l'influence galloise. On peut d'ailleurs se demander dans quelle mesure cette hypothèse ne se limite pas aux circonstances du concours du *Cymreigyddion* et si, dans le fond, comme l'abbé de La Rue avant lui, sa conviction première n'a pas toujours été en faveur de l'origine armoricaine des textes.

III. L'édition du *Chevalier au Lion* et les romans de Chrétien de Troyes

L'intérêt que La Villemarqué porte aux manuscrits des romans médiévaux, et en particulier à ceux des romans de Chrétien de Troyes se comprend exclusivement dans la perspective que nous venons d'évoquer. Les poètes et romanciers français ne font

¹²⁷ *Ibid.*, p. 50.

¹²⁸ *Id.*

¹²⁹ Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Myrdhinn ou l'enchanteur Merlin. Son histoire, ses œuvres, son influence*, Paris, Didier, 1862 [1861], p. 99.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 116.

¹³¹ *Ibid.*, p. 142.

qu'emprunter, souvent sur le mode de la dégradation, les témoignages celtiques supposément plus anciens. Comme l'a fort bien formulé Yves Le Berre,

[...] ce n'est pas le Moyen Âge lui-même qui l'intéresse ; ce sont les fossiles qui s'y sont déposés et les concrétions qui s'y sont formées, contenus dans des textes de toutes sortes, écrits en latin ou dans l'une des quatre langues celtiques, et qui conservent quelque chose de la vie d'époques antérieures non documentées, témoignant ainsi d'une continuité, peut-être même d'une permanence occulte, sous les accidents, les évolutions et les révolutions du temps historique¹³².

La Villemarqué fait d'ailleurs ce jeu de mots d'assez mauvaise foi à propos de l'activité des trouvères :

On s'imaginait, il n'y a pas encore longtemps, que nos romanciers français du moyen âge sont des inventeurs. Leurs noms auraient dû indiquer ce qu'ils étaient en réalité : troubadours et trouvères ont peu créé, ils ont *trouvé*¹³³.

Or le verbe *trover*, issu du bas-latin **tropare* – qui donne dans la même famille les termes *trouvere* et en langue d'oc, *troubadour* – désigne en ancien français l'activité de création poétique et signifie bien, au sens restreint, « composer en rimes ». Il est douteux que La Villemarqué ignore le sens de ce mot dans l'ancienne langue car, malgré certaines approximations, il possède des connaissances dans ce domaine. C'est d'ailleurs ce que ses notes et travaux sur les romans de Chrétien de Troyes, en particulier *Le Chevalier au Lion* et *Le Conte du Graal*, permettent d'éclairer.

En avril 1838, parallèlement à la préparation du concours, La Villemarqué a accepté par l'intermédiaire de Thomas Price et de Le Gonidec de transcrire le texte du *Chevalier au Lion* pour le compte de Charlotte Guest, épouse d'un riche industriel gallois et future traductrice des *Mabinogion*, chez qui il séjournera lors de son voyage au Pays de Galles. Un différend important les opposera d'ailleurs à ce sujet, car la première édition du *Chevalier au Lion*, associée à celle des *Mabinogion* de Lady Guest, ne cite même pas le nom de La Villemarqué qui obtiendra néanmoins que l'édition de 1839 mentionne son travail¹³⁴.

¹³² Yves LE BERRE, « Le Moyen Âge sans âge de Théodore », dans Nelly Blanchard et Fañch Postic (dir.), *Au-delà du Barzaz-Breiz, Théodore Hersart de la Villemarqué*, op. cit., p. 135-143 (cit. p. 136).

¹³³ Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUE, *Myrdhinn ou l'enchanteur Merlin*, op. cit., p. 141.

¹³⁴ *The Chevalier au Lion by Crestiens de Troyes, now published for the first time, from an ancient ms. in the Bibliothèque du Roi, Paris*, by Lady Charlotte Guest and inserted in the first volume of the *Mabinogion*, William Rees, Llandoverly, 1839. On lit cette mention sur la page de garde : « The Transcript from which the following Poem is printed, was made expressly for Lady Charlotte Guest, from the Original Manuscript, by the Comte Theodore de la Villemarqué ». La page de présentation du texte porte cette indication : « The MS. from which

Le travail de transcription est achevé rapidement, puisqu'une lettre de Thomas Price du 22 juin 1838 en remercie La Villemarqué¹³⁵. Il s'agit de la toute première édition d'un roman de Chrétien de Troyes, bien qu'elle soit rarement répertoriée dans les bibliographies critiques des éditions de texte. En effet, c'est une transcription diplomatique qui, en regard des méthodes actuelles et même des principes éditoriaux élaborés dans la seconde moitié du XIX^e siècle, est objectivement très mauvaise¹³⁶. Les principes adoptés sont en fluctuants : résolution (non signalée) ou non des abréviations, introduction aléatoire d'une majuscule sur les noms propres qui n'en contiennent pas dans le manuscrit, alternance entre respect de la jointure des mots et coupes parfois arbitraires, omission de vers (non numérotés) etc. On relève surtout quantité de transcriptions fautives qui, pour certaines, laisseraient à penser que leur auteur comprend peu ce qu'il lit et maîtrise très mal l'ancien français. Certaines formes sont effectivement aberrantes, comme par exemple le vers 20 (non numéroté) de l'édition : « Se fesoient cortois *elatner* », là où il faut évidemment lire *clamer*. La leçon éditée est non seulement erronée, mais incompréhensible : « elatner » ne signifie rien en ancien français, pas plus qu'en français moderne... Le tableau suivant, établi à partir des premiers folios du manuscrit de base et du tiré-à part de l'édition de 1839, présente quelques exemples illustrant ce phénomène récurrent :

Emplacement (indications absentes dans l'édition)	Leçon du manuscrit de Paris, BnF fr. 12560 (ancienne cote : supplément français 210) avec résolution des abréviations	Édition de Charlotte Guest
F° 1b, v. 20	Se fesoient cortois <i>clamer</i>	Se fesoient cortois <i>elatner</i>
F° 1b, v. 2	<i>La</i> cui proesce	<i>Ja</i> cui proesce
F° 1b, v. 36	<i>touz</i> jorz vive ses nons	tous <i>corz</i> uiu ^u ses nōs

the Copy now published was taken, is a vellum folio of the 13th Century, written in double columns, and marked "1891 Suppl. fr. 210" ». Sur la querelle entre Lady Guest et La Villemarqué à ce sujet, voir Mary Ann Constantine et Fañch Postic, « "C'est mon journal de voyage" : La Villemarqué's Letters from Wales, 1838-1839 », art. cit., p. 6-8.

¹³⁵ Lettre éditée par Fañch POSTIC, « La Villemarqué et le Pays de Galles... », art. cit., p. 25-26, rééd. *Idem*, « La correspondance Théodore Hersart de La Villemarqué – Thomas Price. Le Pays de Galles, l'exemple à suivre », art. cit.

¹³⁶ Cf. Fañch POSTIC, « Édition des textes médiévaux et des documents oraux au XIX^e siècle : les imbrications d'un débat méthodologique », art. cit.

F° 1r°a, v. 74	<i>Tant</i> estes <i>vos</i> de sens uuidiez	<i>Cant</i> estes <i>nos</i> de sens uuidiez.
F° 1v°b, v. 86	Se vos ne <i>peussiez</i> uuidier	Se uos ne <i>penssiez</i> vidier
F° 1v°b, v. 97	en plet <i>doiseuse</i> maintenir	En plet <i>doisense</i> maïtenir
F° 1v°b, v. 105	de la <i>tencon</i>	de la <i>cencon</i>
F° 1v°b, v. 107	petit men est 7 <i>poi la</i> pris	Petit men est et <i>poila</i> pris
F° 1v°b, v. 115	Et <i>taons</i> poindre	Et <i>tuons</i> poindre
F° 2a, v. 122	<i>trestout</i>	<i>trestint</i>
F° 2a, v. 156	li <i>venz</i>	li <i>verz</i>
F° 2b, v. 163	Les oreilles sont <i>voiz</i> et doiz	Les oreilles sont <i>nois</i> et doiz
F° 2b, v. 172	Paisanz (« paysan »)	parsanz
F°2b, v. 184	Tant q' de la <i>forest isse</i>	Tant q' de la <i>fores tisse</i>
F°2b, v. 190	eneslepas	enle pas
F°2b, v. 196	Ne <i>loi</i> mie bien <i>salue</i>	Ne <i>coi</i> mie bien <i>solue</i>
F°2r°a, v. 199	Je <i>descendi</i>	Je <i>descendre</i>

Faut-il incriminer complètement le travail de La Villemarqué ? Il est très probable que sa transcription personnelle, avant impression, ait été meilleure. Le cahier d'archives de 1834-1835 (LV42.016) contient déjà quelques passages du *Chevalier au Lion* et si l'on compare les deux documents, on se rend d'abord compte que certaines erreurs sont communes : ainsi le v. 20 « Se fesoient cortois clamer » (p. 63 [vue 76]) est-il aussi transcrit dans ce cahier : « se fesoient cortois *elatner* ». On observe également que le deuxième vers du roman contient la même leçon fautive sur le premier mot, transcrit par l'adverbe « Ja » au lieu de l'article « la ». Cependant La Villemarqué a souligné ce mot, ce qui indique peut-être qu'il doutait de sa propre transcription... Un autre exemple permet de remarquer qu'entre les notes de transcription opérées en 1834-1835 et l'édition de 1838, des changements ont été établis. Ainsi, on trouve dans le manuscrit de base (BnF fr. 12560, f°2r°) au vers 36, cette leçon :

« [...] touz *jors* vive ses nons » et, au même vers, dans le texte édité : « tous *corz* ». Le cahier présente toutefois une autre leçon, certes fautive, mais fondée sur une autre erreur de transcription que dans l'édition : « tous *lors* vive ses nons ». Ce n'est pas plus satisfaisant du point de vue du sens, mais c'est un élément qui permet d'accréditer la thèse d'une édition bien plus incorrecte que la transcription initialement fournie en 1838 par La Villemarqué.

Dans la partie consacrée au « Roman d'Yvain » de l'essai manuscrit de 1839 (LV33.008*bis*), on trouve aussi plusieurs passages copiés à partir du même manuscrit de base du *Chevalier au Lion*, dont l'édition est à l'époque déjà parue. Mais à ce sujet, La Villemarqué note ceci : « Publié, mais fort incorrectement par moi, dans la collection des Mabinogion de lady Ch. Guest. I^e partie & II^e. voyez le M^{ss} n^o 1891 suppl. fr. 210 d. la Biblioth. roy. de Paris¹³⁷ ». La Villemarqué transcrit d'ailleurs à cet endroit plusieurs passages tirés du même manuscrit du *Chevalier au Lion* et donne souvent une meilleure leçon, voire une leçon correcte, quand celle de Charlotte Guest est fautive. Là où l'édition omet un vers, celui-ci est par exemple bien reproduit ; or on ne peut douter que La Villemarqué ait utilisé ici sa propre transcription¹³⁸. Certes la méthode d'édition dont témoigne le cahier de 1839 manque encore de rigueur, avec des formes et des graphies parfois modernisées, ce qui n'est d'ailleurs pas le cas de la version imprimée. Mais La Villemarqué témoigne de connaissances en ancien français moins fragiles que ne le laisserait penser l'édition. Les passages transcrits sont régulièrement pourvus de notes marginales indiquant la traduction de mots dont le sens lui a semblé obscur. Selon des critères contemporains, ces notes de traduction témoignent d'une familiarité approximative avec les textes et la langue médiévale, mais elles sont globalement exactes. Il a dû procéder par exemple à la vérification des mots *uis*, traduit « porte » (p. 167) ; *vis*, traduit « visage » (p. 170) ; *grenons*, traduit « moustaches » (p. 171) ; *piz*, traduit « poitrine », p. 171). En revanche, le mot *dois* (« canal ») est erronément traduit « dais » (p. 169).

La correspondance de La Villemarqué avec l'imprimeur William Rees autorise d'ailleurs à penser que l'auteur n'a pas procédé aux corrections requises et n'a pas levé les ambiguïtés inhérentes à son écriture. Dans une lettre du 15 octobre 1838¹³⁹, Rees lui demande

¹³⁷ Archives LV33.008*bis*, p. 148. *Les Romans de la Table Ronde*, *op. cit.*, présente une note comparable (p. 87) ; dans les *Contes populaires des anciens Bretons*, *op. cit.*, il mentionne l'édition sans ce type de commentaire (p. 109).

¹³⁸ Ainsi, par exemple, la version fautive éditée du v. 18 : « Jen est amors mlt'abessiëc » est-elle transcrite de façon plus correcte dans la pièce d'archive avec la restitution du vers qui suit, manquant dans l'édition : « S'en est amors moult abessiee, / Qu'a bien près tous j'a l'ont lessiee », LV33.008*bis*, p. 165 [vue 161].

¹³⁹ Archives LV27.026 : « Lettre en anglais de William Rees à Théodore Hersart de la Villemarqué. Llandovery, 15 octobre 1838. 2 pages écrites à l'encre noire sur 4, la 4^e portant l'adresse : "M. le Comte de la Villemarqué Llanarth Abergavenny" » d'après Fañch POSTIC, « L'inventaire de recherche du fonds d'archives de Théodore

en effet de procéder à des corrections pour remédier aux erreurs dont l'imprimeur pense qu'elles sont apparues au cours du processus éditorial, en raison de l'écriture de La Villemarqué qui ne permet pas, dit-il, de distinguer *u* et *n*, *mi* et *nu*. Dans une seconde lettre du 21 janvier 1839¹⁴⁰, Rees mentionne l'envoi à La Villemarqué d'un exemplaire du premier volume des *Mabinogion*, avec cette précision, confirmant ainsi que la relecture attendue n'a pas eu lieu :

I am truly sorry for the omissions or errata which occurred in printing the 1st sheets of the Chevalier, the fault of which cannot injure your reputation as you did not revise those sheets which were printed before you reached this country.

La comparaison avec les transcriptions établies à partir des manuscrits du *Conte du Graal* confirme ensuite cette analyse et permettent d'affiner notre perception de la maîtrise de la langue médiévale de La Villemarqué. Dans les « Notes et éclaircissements » qui accompagnent dans les éditions de 1842 et de 1860 la traduction de *Peredur* dans les *Contes des anciens Bretons*, il transcrit en effet de longs passages du roman de Chrétien de Troyes. Il indique deux sources : les manuscrits de Paris, BnF, français 12577 (ancienne cote : supplément français 430) et le français 1429 (ancienne cote : Anc. 7523, 5.5)¹⁴¹. Sans qu'il le précise, la comparaison de sa transcription et des deux manuscrits laisse à penser qu'il se fonde sur le français 12577. En effet, le manuscrit français 1429 est amputé du premier feuillet et il présente un certain nombre de variantes qui ne se retrouvent pas dans le texte de La Villemarqué.

Pour autant, celui-ci n'est pas exempt d'erreurs et la méthode est toujours très aléatoire : des passages ou des vers entiers sont omis sans qu'il le signale, des transcriptions fautives démontrent qu'il maîtrise approximativement l'ancienne langue. Il n'identifie par exemple pas toujours l'adverbe de phrase médiéval *SI* sous sa forme élidée *S*¹⁴² ; ailleurs, il résout mal une abréviation et fausse le sens du vers. Il transcrit par exemple « La v(ost)re

Hersart de La Villemarqué (1815-1895) : introduction et outil », p. 478. En ligne : https://www.univ-brest.fr/digitalAssets/74/74009_INVENTAIRE-fonds-THLV.pdf

Lettre transcrite et communiquée par Fañch Postic que je remercie.

¹⁴⁰ Archives LV27.043 : « Lettre de William Rees à Théodore Hersart de La Villemarqué. Llandoverly, 21 janvier 1839. "Sir". 2 pages écrites sur 4 à l'encre noire », d'après Fañch POSTIC, « L'inventaire de recherche du fonds d'archives de Théodore Hersart de La Villemarqué (1815-1895) : introduction et outil », *ibid.*, p. 481. Lettre transcrite et communiquée par Fañch Postic que je remercie.

¹⁴¹ *Les Romans de la Table Ronde*, *op. cit.*, p. 134.

¹⁴² Comme en témoigne la transcription de ce vers : « Q(ui) dis que sestoient deable » (f^o2a) par : « (Moi) qui dis que c'estoient déable », *ibid.*, p. 403 (je souligne).

aide » (f°4b) par : « L'aurez en aide ».¹⁴³ Dans l'ensemble, il modernise beaucoup le texte, modifiant les graphies de façon à rendre la lecture plus aisée. Il intègre aussi au texte médiéval des éléments de traduction, tels qu'on peut les observer sur le travail d'archive de 1839. Ces indications sont globalement justes, mais pas toujours : il traduit par exemple l'adjectif *soustaine*, qui qualifie la forêt où vivent Perceval et sa mère par « du sud », alors qu'il signifie « solitaire », « déserte ». Cependant, malgré les approximations, il n'y a pas autant de mots mal identifiés et mal compris que dans l'édition du *Chevalier au Lion* et l'on peut donc supposer que La Villemarqué possédait bien des rudiments d'ancien français assez solides, sans doute acquis à l'École des Chartes.

Aujourd'hui, les transcriptions et analyses de La Villemarqué ont surtout un intérêt en terme de réception car elles nous laissent appréhender ce que pouvait être pour lui, comme pour ses contemporains, un « conte du Graal » et ce que cette œuvre pouvait représenter dans l'élaboration de la matière de Bretagne. Les manuscrits parisiens sur lesquels il s'appuie en 1839 comme dans les publications ultérieures contiennent en effet à la suite du *Conte du Graal* de Chrétien les trois premières *Continuations* : de longs textes en vers par lesquels divers auteurs du XIII^e siècle ont essayé de donner une suite au roman laissé inachevé par Chrétien¹⁴⁴. C'est une donnée importante car, pour La Villemarqué, le « poème du Graal » français s'assimile à ce vaste ensemble dont Chrétien n'a en réalité composé qu'une partie ; il ne prend donc pas en compte les différences de datation, ni d'écriture, entre *Le Conte du Graal* (vers 1185-1190) et les *Continuations* (composées entre le début du XIII^e siècle et les années 1230)¹⁴⁵ et conçoit le tout de manière continue, ce qui correspond d'ailleurs à la réception médiévale du *Conte du Graal* et de ses *Continuations* telle qu'en attestent les manuscrits, mais ce qui rend encore plus problématique sa démarche de quête des sources.

Avant son voyage au Pays de Galles, il semblait exclure « les romans du saint Graal » de son champ d'investigation parce que ceux-ci n'auraient pas eu d'origine galloise¹⁴⁶. Mais à partir de 1839, il intègre systématiquement *Le Conte du Graal* à ses recherches pour en démontrer l'origine celtique et « bardique ». Pour lui, la source la plus proche du roman

¹⁴³ *Ibid.*, p. 410.

¹⁴⁴ La *Première Continuation*, anonyme, qui poursuit les aventures de Gauvain laissées inachevées (comme celles de Perceval) dans *Le Conte du Graal*, la *Deuxième Continuation*, attribuée à Wauchier de Denain, qui renoue avec Perceval, et la *Troisième Continuation* de Manessier qui achève en quelque sorte les aventures.

¹⁴⁵ Sur le rapport des *Continuations* au *Conte du Graal* et la constitution d'un cycle du Graal en vers, voir Matilda T. BRUCKNER, *Chrétien Continued : A Study of the Conte du Graal and its Continuations*, Oxford, Oxford University Press, 2009 ; Leah TETHER, *The Continuations of Chrétien's Perceval. Content and Construction, Extension and Ending*, Cambridge, D. S. Brewer, 2012 ; Thomas HINTON, *The Conte du Graal cycle. Chrétien de Troyes's Perceval, the Continuations and French Arthurian Romance*, Cambridge, D. S. Brewer, 2012.

¹⁴⁶ Voir *supra*, p. 24.

français est d'abord le récit gallois de *Peredur*. Or d'une part, les similitudes qu'il établit reposent davantage sur la comparaison de la *Deuxième Continuation* (composée vers 1220) et de *Peredur* et, d'autre part, ces similitudes attestent en réalité de l'influence partielle des romans français sur certains passages de *Peredur*¹⁴⁷, même s'il présente un fonds gallois propre. À partir de la chronique d'Hélinand de Froidmont, composée vers 1210-1220 et qui rapporte la vision miraculeuse du Graal qu'aurait eue en 720 un ermite « in Britannia »¹⁴⁸, La Villemarqué invente ensuite littéralement un « ermite gallois », qui aurait emprunté le mot « Graal » aux bardes du VI^e siècle à partir « du mot *per*, qu'un vocabulaire breton du neuvième siècle, dont nous avons une copie du douzième, traduit par *bassin*¹⁴⁹ ».

Mais la thèse de l'origine galloise, fermement postulée en 1839, est progressivement concurrencée par la thèse de l'origine armoricaine, étayée plus tard dans l'édition de 1860 par la découverte de la légende de Péronik qui, dit-il, « présente évidemment une version de la tradition celtique originale dont Pérédur est le héros gallois¹⁵⁰ ». L'argument principal repose cependant une nouvelle fois sur un chant du *Barzaz-Breiz*, selon une méthode déjà éprouvée... La ballade de *Lez-Breiz* représente désormais, sans plus d'argument que son origine armoricaine et donc ancestrale, l'original du *Conte du Graal* :

Cette ballade offre plusieurs traits piquants qui ne se retrouvent pas dans le conte cambrien sous sa forme prosaïque actuelle, mais qui ont dû exister dans la rédaction celtique primitive, galloise ou armoricaine, en vers, suivie par Chrestien de Troyes, car il en reproduit quelques-uns presque littéralement¹⁵¹.

C'est donc à ce titre que La Villemarqué reproduit à cet endroit des *Romans de la Table Ronde* quelques passages du *Conte du Graal*. On comprend alors que ceux-ci n'aient pas pour intérêt de rendre compte avec exactitude de l'état d'un manuscrit d'un roman français du XII^e siècle. Il n'est donc pas nécessaire d'en transcrire strictement le texte qui représente moins une source philologique tangible qu'une version abâtardie d'une supposée tradition originelle.

¹⁴⁷ Cf. Claude LUTTRELL, « *Le Conte del Graal* et d'autres sources françaises de l'*Historia Peredur* », *Neophilologus*, n°87, 2003, p. 11-28. Les points de comparaison sont notamment les épisodes de la chasse au cerf blanc, de l'échiquier magique ou du chevalier noir à la tombe. Comme le rappelle Ceridwen Lloyd-Morgan, il est même probable que le roman de Chrétien ait influencé la composition de *Peredur* : « *Historia Peredur ab Efracw* », dans *Arthur in the Celtic Languages*, *op. cit.*, p. 145-157.

¹⁴⁸ *Patrologia latina*, Migne (éd.), 1855, t. 212, col. 718.

¹⁴⁹ *Les Romans de la Table Ronde...*, *op. cit.*, p. 141-142.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 396. Sa source est Émile Souvestre : « Elle a été recueillie de la bouche d'un paysan vannetais par M. Souvestre ».

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 402.

Les jugements que porte La Villemarqué sur l'œuvre de Chrétien de Troyes sont d'ailleurs sévères d'un point de vue littéraire. Dans le cahier d'archive de 1839 puis dans les *Contes populaires des anciens Bretons*, il écrit ainsi que l'auteur du *Chevalier au Lion* « surcharge » son œuvre « de détails et d'ornemens [*sic*] variés, il s'écoute parler, il vise à l'effet ; il s'étale avec complaisance, il se pose en artiste¹⁵² ». Le prologue de Calogrenant au début du *Chevalier au Lion* n'est plus qu'une « longue digression scholastique » ; par comparaison avec le poète gallois qui procède « par indication¹⁵³ », « le poète français est forcé par la nature même de son travail d'user constamment de l'énumération ». Ainsi Chrétien « s'étudie à tout dire, à tout décrire, il ne laisse rien deviner à l'imagination¹⁵⁴ ». *Erec et Enide* ne trouve pas davantage grâce à ses yeux :

Nous connaissons la méthode que suit le trouvère en faisant passer en français les créations des conteurs gallois ; nous l'avons vu changer une fable courte, simple, claire, sans artifice, toute galloise, en une fable d'une longueur démesurée, maniérée souvent, complexe, artificielle toujours, dans le goût et selon le génie français, un génie qui appartient à une époque de mœurs chevaleresques plus polies, nous ne verrions pas autre chose ici¹⁵⁵.

Dans l'édition de 1860, La Villemarqué pique même un véritable coup de sang contre Chrétien qui, dans *Le Conte du Graal*, écrit à propos de Perceval que « Les Gallois sont tous, par nature, / Plus sots que bêtes en pâture » et remanie pour cette raison sa supposée source, « de peur de paraître *trop Gallois* lui-même aux seigneurs bien élevés des cours de France de la fin du douzième siècle ». Cependant, ajoute La Villemarqué, « il ne les trouve pas si sots, quand il s'agit de leur dérober des traits de poésie d'une délicatesse exquise¹⁵⁶ », alors que l'on sait que cette vision des Gallois (commune avec la représentation des Irlandais) est un lieu commun dans les écrits savants des clercs de l'entourage de la cour Plantagenêt au XII^e siècle, que reprend ici Chrétien.

L'importance que La Villemarqué attribue progressivement aux origines armoricaines des romans arthuriens n'est donc pas fondée sur des sources bretonnes – il n'a jamais pu

¹⁵² Archives LV33.008bis, p. 161 [vue 157]. Ces propos se retrouvent à l'identique dans les *Contes populaires...*, *op. cit.*, p. 117 et dans *Les Romans de la Table Ronde...*, *op. cit.*, p. 92 où il ajoute cette proposition finale : « c'est un lettré ».

¹⁵³ Archives LV33.008bis, p. 176 [vue 172].

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 192 [vue 188] à propos du combat et de la scène de reconnaissance entre Gauvain et Yvain.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 222 [vue 220]. *Idem* dans les *Contes populaires des anciens Bretons*, *op. cit.*, p. 166-167 et dans *Les Romans de la Table Ronde...*, *op. cit.*, p. 124.

¹⁵⁶ *Les Romans de la Table Ronde*, *op. cit.*, p. 150.

trouver ce qui faisait déjà défaut à l'abbé de La Rue –, mais sur des reconstructions fantasmatiques qui lui permettent de repousser le décalage entre l'image utopique et romantique de la Bretagne médiévale et la réalité des sources les plus anciennes disponibles, représentées pour le XII^e et le début du XIII^e siècle, par des chroniques latines et des romans français. Or la langue française, dans laquelle sont rédigés les plus anciens témoignages de lais et de récits arthuriens dans le domaine vernaculaire, représente pour lui à la fois un obstacle dans la quête des sources, et le signe dégradé d'une littérature originelle perdue. À ses yeux, les poètes et romanciers français du Moyen Âge ne sont, au mieux, que des collecteurs et des amplificateurs qui dénaturent leurs sources. Il en vient même à supposer que la forme de l'octosyllabe à rimes plates, qui constitue la forme canonique du roman médiéval au milieu du XII^e siècle, trouverait son origine dans les chants gallois et armoricains :

Quant au mécanisme épique employé par les poètes de la Table Ronde, quant à cette forme rythmique [*sic*], si nouvelle dans les romans français, les textes des chants populaires arthuriens, qui les ont précédés et engendrés, peuvent seuls nous donner une réponse ; et personne, à ma connaissance, ne la leur a encore demandée : il est évident que, si le mètre des uns est le même que celui des autres, il y a eu imitation de forme comme de fond du côté des derniers venus. Le rythme [*sic*] adopté par tous les trouvères du cycle de la Table Ronde est connu ; ils écrivent en vers de huit syllabes, qu'ils font rimer deux à deux, tout au rebours des poètes du cycle carolingien, qui se servaient de la tirade monorime généralement en vers de dix pieds : eh bien ! ce n'est pas avec les Chansons de geste que s'accordent les chants populaires arthuriens, c'est avec les poèmes français de la Table Ronde : je n'en ai pas trouvé un seul, soit gallois, soit armoricain en d'autre mètre qu'en vers de huit syllabes, rimant par couple, ou exceptionnellement par tercet ; telle est la forme rythmique [*sic*] des Dialogues cambriens entre Arthur et Gwennivar, et entre Tristan et Gwalhmai ; celle de la Marche armoricaine d'Arthur, celle de la légende de Saint Efflam et d'Arthur ; celle de la ballade de Merlin, celle enfin la plus usitée dans les ballades des Bretons du continent¹⁵⁷.

Les écrits de La Villemarqué sur la littérature arthurienne française sont donc paradoxaux. Certes, dans les années 1830, le terrain n'est pas complètement vierge et La Villemarqué se fait à ses débuts l'écho de certains de ses contemporains, comme l'abbé de La Rue. Il acquiert même des connaissances importantes, en particulier dans le domaine des manuscrits : il a lu les textes, les a reproduits, parfois édités, et il apporte, malgré toutes leurs imperfections, des documents qui comptent parmi les premières transcriptions des romans de Chrétien de Troyes. Cependant, il n'est pas médiéviste au sens où il ne s'intéresse pas aux

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 165-166.

textes du Moyen Âge pour eux-mêmes ; il leur accorde de l'attention parce qu'ils appartiennent à ce que l'on appelle la matière de Bretagne, qui ne peut avoir pour lui d'origine autre que « bretonne », au sens large, et c'est la raison pour laquelle il peut puiser dans le *Barzaz-Breiz* pour justifier de l'ancienneté des romans de la Table Ronde et affirmer ceci :

[...] J'ai le droit de revendiquer pour les anciens Bretons, sans distinction de branche, l'invention du cycle de la Table Ronde. Il leur appartient au même titre que l'épopée carlovingienne appartient à la vieille France féodale : comme elle, il repose sur un fond rude et primitif ; il respire, comme elle un rustique parfum d'antiquité¹⁵⁸.

La thèse de l'origine armoricaine de la littérature arthurienne est ainsi nourrie d'une vision traditionaliste de la littérature médiévale française, qui n'intéresse pas La Villemarqué en tant que telle. Sa valeur réside uniquement dans la nature et l'ancienneté de ses origines dont la mise au jour doit permettre de faire connaître – et d'inventer – une Bretagne originelle fondée sur des traditions populaires immuables. Ainsi, des arguments tout à fait comparables seront-ils plus tard mis en avant par Ernest Renan dans « La Poésie des races celtiques¹⁵⁹ » pour défendre la thèse de l'origine galloise. Par la suite, quoique sérieusement vilipendées par les philologues, les idées de La Villemarqué ont fait long feu : on les retrouve, presque intactes, chez Roger Sherman Loomis¹⁶⁰ – dont les écrits font encore souvent autorité – ou dans des travaux universitaires de la fin du XX^e siècle, menés par des non-spécialistes de la littérature médiévale française, qui réinventent à travers elles, envers et contre-tout, une « littérature bretonne perdue¹⁶¹ ».

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 162.

¹⁵⁹ Ernest RENAN, « La Poésie des races celtiques », *Revue des deux mondes*, 1854/2, t. 5, p. 473-507.

¹⁶⁰ Voir Goulven PERON, « La théorie de l'origine celtique des romans arthuriens : la postérité du système de La Villemarqué », dans Hélène Bouget et Magali Coumert (dir.), *Histoires des Breagnes 6. Quel Moyen Âge ? La recherche en question*, *op. cit.*, p. 83-96.

¹⁶¹ Pour reprendre le titre de la thèse d'État de Jean-Pierre PIRIOU, *Contribution à une histoire de la « Littérature bretonne perdue »*, dir. L. Fleuriot, université de Haute-Bretagne, Rennes, 1982, thèse dactyl., 2 vol. Sur ce point, voir Hélène BOUGET et Magali COUMERT, « Enjeux épistémologiques des recherches sur les Breagnes médiévales en histoire, langue et littérature », art. cit. ; Hélène BOUGET, « Retour sur les origines de la matière de Bretagne et des romans arthuriens français : débats, querelles et ruptures idéologiques », art. cit.